

**TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR
LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS EN AFRIQUE ET EN
EURASIE**

(Dubai, 3-6 juillet 2023)

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Rapport/Rev1

RAPPORT DE LA RÉUNION

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la Réunion

1. Son Excellence (S. Exc.) Mariam bint Mohammed Saeed Hareb Almheiri, ministre du Changement climatique et de l'Environnement des Émirats arabes unis (EAU), a accueilli les participants à Dubaï et aux EAU, qui ont eu l'honneur d'accueillir la troisième Réunion des signataires (MOS3) du mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (MdE Rapaces). Elle a remercié l'agence de l'environnement d'Abu Dhabi (EAD) et l'équipe de son ministère pour leur travail préparatoire. Elle a souligné que 2023 était une année spéciale pour les EAU, avec sa devise de durabilité et l'accueil de la 28^e Conférence des Parties à la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28). Elle a souligné l'urgence de la conservation en tant qu'engagement collectif et la nécessité de respecter la nature et d'éclairer les jeunes. Les Émirats arabes unis s'intéressaient beaucoup à la conservation des oiseaux de proie et le faucon sacré (*Falco cherrug*) était un symbole du gouvernement. Les EAU ont réglementé la fauconnerie et le commerce du faucon, tandis que son hôpital pour faucons était un établissement clé pour la réadaptation. En tant que signataire du MdE Rapaces, les Émirats arabes unis ont œuvré pour assurer un avenir sûr aux oiseaux de proie et à leurs écosystèmes. Le Fonds pour la conservation des oiseaux de proie de Mohamed bin Zayed (MBZ) a soutenu un large éventail de projets incarnant un esprit de partenariat et d'innovation, en résonance avec les objectifs essentiels de l'action climatique. Elle a espéré que les participants seraient présents à la COP28 de la CCNUCC, pour donner une voix forte aux oiseaux de proie lors de cette réunion.
2. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutive de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), a remercié les hôtes, exprimant sa profonde gratitude à l'EAD pour son soutien à long terme au Bureau de la CMS - Abu Dhabi, et des remerciements particuliers à S. Exc. Mariam Almheiri pour son leadership et sa vision. Elle a remercié tous les signataires du MdE Rapaces et les partenaires coopérants. Les espèces migratrices formaient une partie essentielle des écosystèmes, reliant les continents et les habitats par leurs voies de migration, et étaient d'importance biologique, économique et culturelle. La CMS et ses accords connexes ont joué un rôle clé dans la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats, permettant aux pays de travailler au-delà des frontières pour des espèces partagées. Les oiseaux de proie migrateurs déclinaient rapidement, et les pressions sur les espèces migratrices ont continué à tendre vers l'extinction. Les changements climatiques avaient déjà des impacts majeurs sur les oiseaux, mais ces derniers ont également contribué à leur atténuation. Mme Fraenkel a félicité le gouvernement des Émirats arabes unis pour son prochain accueil de la COP28 de la CCNUCC

et a félicité l'équipe de la CMS à Abu Dhabi pour son énorme travail dans l'organisation de cette Réunion. Signalant son importance pour la future mise en œuvre du MdE Rapaces, elle a souhaité à tous les participants une Réunion réussie.

3. Mme Rouba Abou-Atieh, Coordonnatrice exécutive du Bureau de la CMS - Abu Dhabi, a remercié le Gouvernement des Émirats arabes unis d'avoir organisé la Réunion et l'EAD pour son généreux soutien. Elle a noté que la triple crise planétaire nécessitait l'établissement de relations solides pour faire face aux défis, et que la protection des oiseaux de proie migrateurs transcendait la préservation des habitats. Les rapaces étaient confrontés à un avenir désastreux, mais ils ont joué un rôle crucial en tant qu'indicateurs de la biodiversité et de la santé environnementale, et ont fourni des services culturels. Sur 93 espèces migratrices couvertes par le MdE Rapaces, 34 % étaient confrontées à un risque d'extinction élevé, notamment les vautours. Le plan d'action multi-espèces pour le vautour (PAME Vautours) était complet, et un plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest était en cours. Le soutien financier d'EAD et d'autres partenaires a été crucial pour ce travail. Le MdE Rapaces devait lancer le Plan d'action international portant une seule espèce (ISSAP) pour le faucon concolore (*Falco concolor*), et s'attaquait activement aux collisions avec les oiseaux et aux électrocutions causées par les infrastructures énergétiques, ainsi qu'à la chasse, au piégeage et au commerce illégaux. Malgré de nombreux défis, elle a souligné les raisons de célébrer, le MdE Rapaces s'étendant à 61 signataires, et certains progrès significatifs en matière de conservation, notamment l'amélioration du statut des vautours en Europe grâce à des projets soutenus par l'Union européenne (UE) et la réduction de la mortalité causée par les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) en Asie du Sud. Exprimant ses profonds remerciements à l'EAD pour son soutien à l'unité de coordination du MdE Rapaces depuis 2009, elle a exhorté la Réunion à fournir des ressources pour remplir et mettre en œuvre son mandat, et à veiller à ce que les rapaces continuent à orner le ciel.

Point 4 de l'ordre du jour Élection des membres du Bureau

4. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur, la Réunion a été invitée à élire un président et un vice-président, la tradition au sein de la famille de la CMS étant que le pays hôte soit invité à présider la Réunion. Les Émirats arabes unis ont accepté la demande de la Réunion, et Son Excellence Mohammed Al Hammadi a été élu président.
5. Le président a remercié toutes les délégations de l'avoir élu et les a invitées à proposer des candidatures pour le poste de vice-président. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a proposé la candidature de l'Afrique du Sud, soutenue par l'Arabie saoudite. En l'absence d'objections et d'autres candidatures, l'Afrique du Sud, représentée par Mme Humbu Mafumo, a accepté la nomination et a été approuvée en tant que vice-présidente.

Point 5 de l'ordre du jour Document [UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Doc.5\(Rev.1\)](#). Adoption de l'ordre du jour et du programme de la Réunion

6. Le président a invité la Réunion à examiner l'ordre du jour provisoire annoté et à soumettre toute observation, question ou proposition. En l'absence de demandes de la part de l'auditoire, l'ordre du jour de la Réunion a été adopté.

Point 3 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.3](#). Adoption du règlement intérieur

7. M. Umberto Gallo-Orsi (Unité de coordination) a souligné quelques modifications mineures au règlement intérieur qui avaient été proposées, y compris certaines réorganisations et modifications des acronymes. Le président a invité la Réunion à adopter le règlement intérieur tel

qu'amendé.

8. L'Inde a demandé des éclaircissements sur la question de savoir si, une fois adopté, le présent règlement intérieur modifié s'appliquerait à cette Réunion « jusqu'à cette date ». L'unité de coordination a confirmé que les changements s'appliqueraient, à moins qu'ils ne soient à nouveau modifiés à l'avenir.
9. Le Zimbabwe a proposé l'adoption des modifications apportées, appuyée par l'Espagne au nom de l'UE et de ses États membres.
10. La Réunion a adopté le règlement intérieur pour les Réunions des signataires du MdE Rapaces tel que révisé à l'annexe 1 du document.

Point 7 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.7](#). Admission des Observateurs

11. À l'invitation du président, l'unité de coordination a rappelé à la Réunion le paragraphe 13 du texte du MdE, indiquant que les observateurs seraient admis à moins qu'un tiers des signataires ne s'y oppose. L'unité de coordination a présenté une liste des États de l'aire de répartition non signataires et des agences/organes qui s'étaient inscrits, et la Réunion a été invitée à admettre les observateurs énumérés. Reconnaisant le rôle important de la société civile dans le MdE Rapaces, l'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a accueilli favorablement la liste des observateurs et a soutenu leur admission, appuyée par l'Arabie saoudite.
12. La Réunion a approuvé la participation des observateurs comme indiqué à l'annexe 1 du présent rapport.

Point 8 de l'ordre du jour. Déclarations des Signataires, des Partenaires coopérants et des Observateurs

13. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a remercié le gouvernement des Émirats arabes unis d'avoir généreusement organisé la Réunion, l'EAD pour son solide soutien et le Secrétariat et l'unité de coordination de la CMS. Soulignant que les pays doivent agir à l'intérieur de leurs propres frontières pour conserver les oiseaux de proie et partager leurs efforts avec d'autres pays et partenaires, ils ont hâte de travailler avec tous les signataires et observateurs pour une mise en œuvre efficace du MdE et de son plan d'action.
14. Le Royaume-Uni a exprimé sa gratitude à l'EAD, au gouvernement des Émirats arabes unis et à l'unité de coordination du MdE Rapaces. Le Royaume-Uni s'est félicité de l'occasion de se réunir pour travailler avec les signataires afin de mettre en œuvre le plan d'action du MdE, et a souligné et remercié le groupe consultatif technique (TAG) pour son excellent travail.
15. L'Arabie saoudite a remercié l'EAD pour son soutien continu au bureau de la CMS à Abu Dhabi, et l'équipe du MdE Rapaces pour son travail acharné. L'Arabie saoudite a fait de la durabilité un élément clé de sa vision 2030, avec des politiques visant à protéger l'environnement et à appliquer la législation sur la chasse et les zones protégées. Toutes les espèces endémiques étaient protégées, et il était prévu que la couverture des zones protégées atteigne 30 % des zones terrestres et marines. Elle s'efforçait de réduire les impacts de l'électrocution, qui affectait les oiseaux de proie, et de la propagation des maladies. L'aigle des steppes (*Aquila nipalensis*) a joué un rôle crucial en se nourrissant de déchets organiques.
16. L'Inde a signalé que plus de 50 espèces d'oiseaux de proie bénéficiaient d'un niveau élevé de protection en Inde, qui mettait en œuvre un plan d'action pour les vautours, avec des centres

d'élevage de vautours établis. L'Inde avait organisé une réunion de la CMS pour les États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale (CAF) afin de convenir des priorités et des actions de conservation pour les oiseaux migrateurs et leurs habitats, et a apprécié tout le travail effectué par l'unité de coordination du MdE Rapaces et les Émirats arabes unis.

17. L'Afrique du Sud a félicité le gouvernement des Émirats arabes unis et a hâte de travailler avec tous les délégués pour définir les priorités futures. En réponse à la mise en œuvre du plan d'action du MdE Rapaces, l'Afrique du Sud avait élaboré un plan de gestion de la biodiversité pour les vautours et facilitait une approche intégrée de leur conservation, notant leur rôle dans l'exécution des services écosystémiques essentiels. L'Afrique du Sud avait soumis une proposition à la 14^e Réunion de la Conférence des Parties (COP14) à la CMS pour inscrire la population sud-africaine de vautours barbus (*Gypaetus barbatus*) à l'annexe I de la CMS.
18. En remerciant le gouvernement des Émirats arabes unis, le Zimbabwe a exprimé son engagement à soutenir les objectifs du MdE Rapaces et a hâte de signer le MdE dans un proche avenir. Le Zimbabwe a ajouté qu'il avait élaboré un plan national pour les vautours.
19. L'Égypte a souligné son importance pour les oiseaux migrateurs et son engagement en faveur de leur protection, soulignant également les principales menaces du changement climatique, du développement urbain et des déchets, de la dégradation de l'habitat et du secteur de l'énergie. L'Égypte a noté la nécessité de stratégies de réduction pour les oiseaux migrateurs, en particulier sur les sites de goulot d'étranglement, et de messages efficaces. L'Égypte avait élaboré des protocoles de surveillance, des études d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) pour les projets d'énergie éolienne et un atlas de sensibilité, et avait lancé des arrêts assistés des turbines pendant les principaux mois de migration des oiseaux pour minimiser les collisions. Il prévoyait d'élaborer des lignes directrices sur l'EIE et des outils de contrôle de la qualité, de dispenser une formation aux ornithologues et de définir des corridors pour les oiseaux, alors qu'il avait créé un centre d'excellence sur la surveillance des oiseaux. En juin 2023, l'Égypte a déclaré son intention d'augmenter les énergies renouvelables à plus de 40 % d'ici 2025.

Point 9 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.9](#). Rapport de l'Unité de coordination

20. L'unité de coordination a présenté le document, qui couvrait la période 2015-2023, et a honoré la mémoire de M. Nick Williams, qui a dirigé l'unité de 2011-2020, mais est malheureusement décédé en 2021. Son énorme contribution a été durable.
21. Au cours de la période considérée, huit États de l'aire de répartition ont signé le MdE Rapaces (la Croatie, Israël, l'Inde, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Arabie saoudite, la Jordanie et l'Éthiopie), portant le nombre de signataires de 53 à 61. Plusieurs pays avaient été invités par l'unité de coordination à rejoindre le MdE Rapaces, sélectionnés à la fois stratégiquement et opportunément, en particulier pour leur importance pour les rapaces menacés à l'échelle mondiale. En Asie, seuls 40 % des États de l'aire de répartition étaient signataires. L'unité de coordination a tenu à jour une base de données de tous les points de contact nationaux (PCN), avec les dernières informations disponibles en ligne, tandis qu'un formulaire de désignation des PCN mis à jour avait été créé.
22. Le paragraphe 12 du texte du MdE a appelé les signataires à élaborer des stratégies nationales ou régionales ou des documents équivalents et à les soumettre dans les deux ans suivant la signature du MdE. Comme aucune n'avait été reçue au début de 2018, l'unité de coordination a conseillé de reporter la MOS3 pour utiliser la période intérimaire pour élaborer de telles stratégies. Plusieurs signataires ont signalé des progrès. Des stratégies nationales étaient en cours d'élaboration au Pakistan et au Maroc, et l'Afrique du Sud a finalisé une stratégie nationale pour

les vautours.

23. Le plan d'action du MdE Rapaces est entré en vigueur en novembre 2008 et devait être examiné dans les sept ans ; cela a été fait en 2020. L'examen a identifié plusieurs domaines pour améliorer la clarté du plan d'action, ce qui a permis de proposer des modifications au texte du MdE et au plan d'action.
24. L'unité de coordination a continué à soutenir les activités du Groupe consultatif technique, qui s'est officiellement réuni trois fois au cours de la période, et a contribué à la révision de son mandat.
25. Elle a fourni un soutien au groupe de travail sur le faucon sacré (STF) depuis sa création et a travaillé avec ses membres et son président pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action mondial sur le faucon sacré (SakerGAP), notamment en animant deux groupes de discussion et en préparant des rapports de réunion.
26. Elle a soutenu le PAME Vautours, adopté par la CMS en 2017, notamment en produisant son plan de mise en œuvre (2020), en soutenant l'examen de la mise en œuvre à mi-parcours et en proposant des projets de décisions pour discussion à la COP14 de la CMS. Elle a convoqué un groupe de travail informel sur les AINS qui a élaboré une fiche d'information pour sensibiliser le public à la menace de ces médicaments pour les vautours et a contribué au projet New LIFE du vautour égyptien (*Neophron percnopterus*). En réaction à la crise des vautours en Afrique de l'Ouest, l'unité de coordination a soutenu le développement du Plan de conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest, notamment en organisant un atelier à Abuja, au Nigéria, en octobre 2022.
27. L'unité de coordination était en train de finaliser le Plan d'action international portant une seule espèce pour le faucon fuligineux et a relancé le groupe d'action sur le faucon fuligineux. Il a fait circuler une enquête pour envisager l'élaboration d'un plan d'action pour l'aigle des steppes, bien qu'aucun soutien financier n'ait été identifié. Il a contribué au groupe de travail sur l'énergie (ETF) de la CMS et au groupe de travail de la CMS sur l'abattage, la capture et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT) pour lutter contre les menaces pesant sur les oiseaux de proie, et a soutenu la promotion d'une initiative de la CMS pour lutter contre la chasse, le piégeage et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages en Asie du Sud-Ouest.
28. L'unité de coordination a maintenu une communication active avec les signataires et d'autres personnes et a tenu à jour le MdE Rapaces, avec 67 articles publiés depuis la MOS2. Elle a également régulièrement collaboré avec la municipalité de Dubaï pour célébrer la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (WMBD).
29. Le plan de travail de l'unité de coordination 2024-2026 serait façonné par les résultats de cette réunion. Les activités de base prévues comprenaient le soutien à la mise en œuvre du MdE Rapaces, le Groupe consultatif technique, l'élaboration de stratégies de conservation nationales et la finalisation de l'examen de la mise en œuvre à mi-parcours du PAME Vautours. La collecte de fonds était essentielle, car de nombreuses activités dépendaient du financement, notamment le lancement d'un réseau de surveillance des sites à goulot d'étranglement et d'un projet sur les habitats prioritaires.
30. La Réunion a pris note du contenu du rapport et a exhorté les signataires à communiquer à l'unité de coordination toute mise à jour dans leurs programmes climatologiques nationaux en utilisant le formulaire mentionné au paragraphe 15 du document.
31. Les signataires ont été invités à aider l'unité de coordination à collecter des ressources pour mettre en œuvre son plan de travail 2024-2026, et les signataires, les États de l'aire de répartition,

les partenaires coopérants et les autres parties prenantes ont été encouragés à collaborer à la mobilisation des ressources, notamment en fournissant des contributions financières volontaires au MdE Rapaces.

32. Les signataires, les partenaires coopérants et les autres parties prenantes concernées ont été encouragés à inviter les États de l'aire de répartition non signataires des rapaces migrateurs à rejoindre le MdE Rapaces.
33. Accueillant avec satisfaction le rapport et les réalisations, ainsi que les efforts visant à augmenter le nombre de signataires, l'Afrique du Sud a encouragé tous les signataires et partenaires à mobiliser des ressources et à permettre la mise en œuvre des principales initiatives soulignées dans le rapport.
34. Prenant note du rapport complet, l'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a félicité l'unité de coordination pour son travail et a soutenu les conclusions et la voie à suivre.
35. Le Maroc a souligné sa priorité de mettre en œuvre une stratégie nationale de conservation des oiseaux de proie, avec le soutien de la communauté autonome d'Andalousie (Espagne), pour laquelle un rapport final était attendu en septembre 2023 et le recrutement d'un nouveau coordinateur prévu.
36. Soulignant la nécessité d'une forte capacité pour mieux mettre en œuvre le MdE Rapaces, le Tchad a exhorté à mettre l'accent sur le renforcement des capacités des signataires dans le rapport et dans les activités futures de l'unité de coordination, pour lesquelles des ressources financières seraient nécessaires. Le Tchad a en outre exhorté à améliorer les synergies au niveau national avec les points focaux nationaux d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME) afin d'améliorer la compréhension mutuelle, y compris en ce qui concerne les politiques relatives au changement climatique, qui manquent souvent d'inclusion des espèces sauvages.
37. Le Niger a exprimé son soutien au Tchad, signalant un manque de capacités techniques au Niger. Bien qu'un guide pour aider les agents à reconnaître les espèces clés telles que le vautour égyptien et le vautour oricou (*Torgos tracheliotos*) ait été produit, les vautours étaient toujours chassés pour des pratiques fondées sur la croyance, et le renforcement des capacités était nécessaire pour former les agents des zones protégées. Ceci, et la production d'un inventaire clair des espèces, permettrait au Niger de mieux concentrer ses efforts de conservation.
38. L'Arabie saoudite a soutenu le rapport, ainsi que la nécessité pour les signataires de mettre l'accent sur le renforcement des capacités par le biais de leurs programmes climatologiques nationaux.
39. L'Angola a soutenu le rapport et a souligné l'importance de la coopération entre les signataires, et avec les partenaires internationaux, ainsi qu'avec les États de l'aire de répartition qui n'étaient pas signataires, en particulier ceux qui partageaient les oiseaux de proie migrateurs menacés. Accueillant l'une des plus grandes populations connues de faucons à pieds rouges (*Falco vespertinus*) en dehors de la saison de reproduction, l'Angola manquait d'expertise pour sa protection, mais avait reçu un certain soutien de la Hongrie et avait conseillé la création d'un groupe de travail pour cette espèce.
40. Le Soudan a estimé que son Centre de recherche sur la faune avait un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du MdE Rapaces et de son plan d'action au Soudan, constatant que le Soudan avait également besoin de davantage de formation et de renforcement des capacités, notamment dans le domaine de la recherche appliquée.

41. Faisant part de son soutien au rapport, la Gambie a souligné la nécessité de mobiliser des ressources, notamment en ce qui concerne le Plan d'action pour l'Afrique de Ouest, dont l'aide aux moyens de subsistance et la génération de revenus alternatifs pour les personnes impliquées dans le commerce des parties de vautours sont des éléments essentiels.
42. Israël a noté qu'il ne pouvait pas offrir de ressources financières pour les initiatives clés mises en évidence, mais qu'il pouvait offrir des données de suivi des oiseaux de proie. Il recherchait une plus grande collaboration avec les pays voisins, notamment la Turquie, un non-signataire, et considérait qu'une collaboration plus large était essentielle, car de nombreux oiseaux de proie mouraient de facteurs anthropiques le long de leurs voies de migration.
43. La Réunion a convenu d'ajouter les activités suivantes à la liste des activités figurant au paragraphe 41 du document, qui intégrerait le plan de travail de l'unité de coordination 2024–2026 :
 - a. renforcer les capacités des signataires, y compris les programmes climatologiques nationaux, en ce qui concerne les questions prioritaires liées à la conservation des oiseaux de proie
 - b. aider les signataires à renforcer la collaboration avec les États de l'aire de répartition non signataires, en particulier ceux qui ont soutenu les oiseaux de proie migrateurs menacés.

Point 10 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.10](#). Rapport du Groupe consultatif technique

44. Le président du Groupe consultatif technique, M. Des Thompson, a présenté le document, résumant le travail entrepris depuis le MOS2, y compris une évaluation des activités énumérées dans son plan de travail 2016-2020 et une liste d'espèces qu'il a évaluées en vue de leur inclusion potentielle dans l'annexe 1 (liste d'espèces) du MdE Rapaces.
45. Le Groupe consultatif technique a été créé avec une composition provisoire lors de la première Réunion des signataires (MOS1) (2012) pour fournir des conseils et des informations d'experts et pour faire des recommandations sur la mise en œuvre du mémorandum d'entente et de son plan d'action, avec une composition officielle présentée à la MOS2 (2015). Depuis la MOS2, le Groupe consultatif technique s'était réuni cinq fois, bien que la plupart des travaux se soient déroulés entre les sessions.
46. Sur les 20 activités énumérées dans le plan de travail 2016-2020 du Groupe consultatif technique, 60 % ont été entièrement achevées, 25 % partiellement achevées et 15 % n'ont pas été traitées.
47. Le Groupe consultatif technique avait élaboré plusieurs amendements proposés au mémorandum d'entente, la version finale ayant été approuvée à la quatrième réunion du Groupe consultatif technique (TAG4) pour soumission à la MOS3. La modification proposée concernant les noms modifiés de deux pays a été approuvée lors du TAG4, tandis que le changement de nom de la Turquie a été convenu lors d'une consultation en ligne au début de 2023.
48. En ce qui concerne la nomenclature des espèces, le TAG a également discuté de l'impact de la division du ninox hirsute (*Ninox scutulata*) en quatre espèces et de milan noir (*Milvus migrans*) en deux espèces. Le statut migratoire d'autres espèces a également été évalué et des approbations ont été faites pour des modifications de la liste des sites, notamment en ce qui concerne l'approche adoptée et les nouveaux sites proposés par la République arabe syrienne.
49. Le TAG5 a discuté d'un plan de travail révisé pour la période 2023-26, actualisant le plan de

travail actuel et introduisant divers changements comme détaillé dans le document UNEP/CMS/Raptors/MOS3/15.3.

50. Le président du Groupe consultatif technique a rendu hommage à M. Sadegh Zadagan, qui a pris sa retraite du Groupe consultatif technique en 2021, et à deux partisans clés du Groupe consultatif technique qui sont décédés en 2021 : M. Jean-Marc Thiollay, qui a contribué de manière significative à la recherche et à la conservation des oiseaux de proie en particulier en Afrique de l'Ouest ; et M. Nick Williams, qui était une grande force pour la nature et a été essentiel au développement du MdE Rapaces. Enfin, il a remercié le vice-président, M. André Botha, les autres membres du Groupe consultatif technique pour leurs contributions inlassables, et l'unité de coordination pour son soutien sans faille.
51. La Réunion a été invitée à prendre connaissance du contenu du rapport et à demander des éclaircissements. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a pris connaissance du rapport complet et des nombreuses réalisations du Groupe consultatif technique.
52. Le Fonds de conservation des oiseaux de proie MBZ a souligné le décès de M. Peter Mundy, un pilier de la conservation des vautours en Afrique, et a informé La Réunion d'un fonds de conservation des rapaces axé sur le leadership en matière de conservation à la mémoire de M. Jean-Marc Thiollay. La France a rendu hommage à M. Michel Terrasse, décédé en 2023, qui a effectué des travaux importants sur les vautours et au faucon crécerellette (*Falco naumanni*). Le président a demandé à la Réunion de reconnaître également les contributions de M. Peter Hellyer, installé à Abu Dhabi, décédé juste avant la Réunion (2 juillet 2023).

Point 12 de l'ordre du jour. Examen de la mise en oeuvre du MdE

Point 12.4 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.12.4](#). État d'avancement de l'élaboration des stratégies de conservation et de gestion des oiseaux de proie et des documents équivalents

53. Mme Lauren Lopes (unité de coordination) a présenté le document. Le paragraphe 12 du texte du MdE Rapaces a appelé les signataires à préparer et à soumettre à l'unité de coordination, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du mémorandum d'entente, des stratégies nationales ou régionales ou des documents équivalents pour les espèces de catégorie 1 et, le cas échéant, de catégorie 2. Le texte du mémorandum d'entente stipule en outre au paragraphe 20 que les signataires devraient s'efforcer de financer la mise en oeuvre de la conservation des oiseaux de proie et demander de l'aide pour le financement et la mise en oeuvre de leurs stratégies ou de mesures équivalentes.
54. En 2023, l'unité de coordination avait reçu 16 stratégies de conservation et de gestion des rapaces ou des documents équivalents de neuf signataires, bien que d'autres aient été en préparation. Des aides étaient disponibles pour soutenir l'élaboration de stratégies nationales ou régionales depuis 2012, et un modèle sur lequel les signataires pouvaient s'appuyer pour élaborer ces documents. Une série d'autres documents ont également été présentés comme utiles pour guider les signataires dans la lutte contre des menaces spécifiques, y compris un document énumérant les espèces présentes sur le territoire de chaque signataire.
55. La Réunion a été invitée à prendre note du taux actuel d'élaboration de stratégies nationales ou régionales de conservation et de gestion des oiseaux de proie ; des aides actuellement disponibles pour soutenir les signataires à élaborer ces documents ; et des informations d'orientation fournies sur la présence d'espèces par territoire signataire. La Réunion a en outre été invitée à identifier les mesures nécessaires pour renforcer la mise en oeuvre du mémorandum d'entente concernant l'élaboration de stratégies, à discuter de la nécessité d'élaborer de tels

documents et des raisons et des défis derrière les taux de développement actuels, et à examiner comment l'unité de coordination pourrait soutenir au mieux la mise en œuvre.

56. Soulignant que l'UE avait une approche stratégique de la conservation des oiseaux de proie, l'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a estimé qu'une stratégie régionale qui sous-tendait les stratégies nationales répondrait aux exigences de l'UE, constatant que l'UE avait une approche stratégique de la conservation des rapaces. Des plans d'action pour les oiseaux de proie étaient également nécessaires pour guider la mise en œuvre de la conservation. L'Espagne a suggéré que le Groupe consultatif technique explore les moyens de développer davantage les stratégies.
57. L'Afrique du Sud a jugé les conseils utiles, mais a recommandé de mettre davantage l'accent sur la promotion des synergies et la maximisation de l'efficacité. Il a indiqué que les stratégies et les plans d'action nationaux en matière de biodiversité (SPANB) pouvaient être liés aux stratégies des oiseaux de proie.
58. Le Royaume-Uni a soutenu le maintien de l'engagement pour les stratégies nationales et régionales, notant que le plan d'action de l'Angleterre en faveur du busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) vise à atteindre l'autosuffisance de la population.
59. Le Tchad a identifié la faible capacité et les moyens financiers comme des défis pour les pays en développement à préparer des stratégies nationales ; le faible nombre de documents soumis a démontré la nécessité d'un soutien. Les initiatives régionales aideraient les pays à progresser dans la mise en œuvre des stratégies nationales.
60. Les Émirats arabes unis ont souligné leur travail pour renforcer les efforts de conservation, y compris pour le faucon fuligineux, le suivi par satellite et la création d'aires protégées, et ont recommandé un soutien supplémentaire pour l'élaboration de stratégies par le partage des meilleures pratiques, des ateliers de renforcement des capacités et la promotion des collaborations. Les EAU étaient à un stade avancé dans la production d'un plan national pour les oiseaux de proie.
61. Madagascar avait intégré la biodiversité dans la planification nationale, il était donc possible de lutter contre la pauvreté tout en utilisant son capital naturel. Il avait un plan national pour la conservation des oiseaux de proie malgaches, et a appelé la communauté internationale à soutenir la conservation des rapaces.
62. Le Kenya a indiqué qu'il abritait 15 espèces d'oiseaux de proie dans la catégorie 1, 13 dans la catégorie 2 et jusqu'à 31 dans la catégorie 3, tandis que la plupart des espèces de catégorie 2 devaient passer à la catégorie 1, en raison des menaces persistantes de dégradation et de fragmentation de l'habitat, d'empoisonnement, d'électrocution et de collision avec les lignes électriques, et des impacts du changement climatique, y compris la sécheresse. Le Kenya a indiqué qu'il réduisait les menaces par le biais d'organismes gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant de la conservation des habitats, par le biais de zones protégées et de réserves communautaires, de travaux antipoison et de la participation des entreprises énergétiques responsables des infrastructures à basse tension. L'Institut de recherche et de formation sur la faune du Kenya a joué un rôle important dans la recherche sur la faune, et un plan d'action national pour les vautours était en cours de préparation. Le Kenya avait créé trois centres de sauvetage, de réhabilitation et de libération des rapaces.
63. L'Inde a soutenu le paragraphe 12 du texte du MdE Rapaces, mais a noté les défis dans la mise en œuvre et le suivi des plans d'action, qui devraient être davantage inclus dans la législation nationale. En Inde, 50 oiseaux de proie étaient sous protection nationale.

64. L'Arménie a indiqué qu'elle avait un bon programme national de surveillance des oiseaux, y compris des rapaces, et qu'elle produisait deux à trois articles sur une seule espèce par an, avec des évaluations. Elle a soutenu la préparation de stratégies, mais il pourrait y avoir des difficultés ou des retards pour les inclure dans les procédures ministérielles.
65. Le Niger a recommandé l'élaboration d'une stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest, qui pourrait être adaptée au niveau national en fonction des priorités identifiées dans chaque pays. Le Niger a ajouté que les stratégies régionales devraient inclure les non-signataires, et que le renforcement des capacités était essentiel pour la mise en œuvre. Le Niger a demandé l'appui de l'unité de coordination dans l'élaboration de stratégies régionales.
66. Le Maroc a estimé que l'ambition du paragraphe 12 était pertinente pour la conservation des oiseaux de proie, mais que certains pays, en particulier en Afrique, avaient des défis à relever pour élaborer des stratégies ; des mesures de conservation étaient toujours nécessaires, même en l'absence de stratégies. Le Maroc a encouragé les stratégies régionales visant à aider les pays à mettre en œuvre des Plans d'action internationaux portant sur les espèces migratrices. Des synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement sont nécessaires pour le cadre mondial de la biodiversité, ainsi qu'une meilleure coordination au niveau national, notamment entre la CMS et la Convention sur la diversité biologique (CDB) en ce qui concerne les oiseaux de proie.
67. L'Arabie saoudite a soutenu le document, soulignant les défis dans la mise en œuvre de stratégies et pour la réduction efficace des menaces. L'intégration avec d'autres instruments, tels que les plans d'action nationaux pour la réduction de la pauvreté (SPANB), est importante à cet égard, et des orientations à ce sujet seraient les bienvenues
68. Israël a noté que la difficulté pour les gouvernements de donner la priorité à l'élaboration de stratégies nationales, car le MdE Rapaces était un accord non contraignant, nécessitant un engagement plus fort ; la réactivité pour les accords contraignants pourrait être plus élevée.
69. La Hongrie a recommandé l'examen et la révision de l'annexe 2 du document afin de supprimer la présence d'espèces « vagabondes », qui ne devrait pas être au centre des efforts nationaux de conservation.
70. En accord avec le Niger, le Tchad a souligné la nécessité d'une stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest avec une vision globale, qui fournirait des conseils utiles et une adaptation pour l'élaboration de stratégies nationales, en soulignant davantage le soutien de l'unité de coordination dans ce processus.
71. Le Maroc s'est interrogé sur la manière dont les régions devraient être définies pour l'élaboration de stratégies régionales, notant qu'il s'était inspiré de l'Espagne pour l'élaboration d'une stratégie nationale, car les deux pays partageaient de nombreux oiseaux de proie migrateurs.
72. En ce qui concerne les stratégies régionales, l'unité de coordination a recommandé la nécessité d'une analyse pour déterminer la bonne approche, soit une approche de voie de migration, soit une approche régionale. Par rapport aux stratégies de voies de migration, les stratégies régionales, telles que pour les quatre régions d'Afrique, pourraient faciliter la mise en œuvre, avec des leçons potentielles à tirer de la CAF.
73. Suite aux interventions de l'Arabie Saoudite et du Maroc, BirdLife International a également plaidé pour l'intégration de stratégies de conservation des rapaces dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), en soulignant le peu de temps dont on dispose pour y

parvenir avant la prochaine COP de la CDB, et le rôle des oiseaux de proie migrateurs en tant qu'indicateurs de la biodiversité.

74. En commun avec d'autres pays africains, le Soudan a souligné qu'il partageait des défis en matière de renforcement des capacités et de situations politiques. Certaines zones protégées clés au Soudan, telles que le parc national de Dinder, se trouvaient aux frontières internationales, de sorte que les efforts de conservation régionaux étaient importants.
75. Le Zimbabwe a estimé qu'un manque de synergie avec d'autres AME au-delà de la famille de la CMS était un défi qui pourrait paralyser la capacité des signataires à mettre en œuvre des stratégies au niveau national. Le Zimbabwe, qui mettait en œuvre une stratégie approuvée pour les vautours, a encouragé les signataires à élaborer des plans d'action nationaux pour répondre aux priorités nationales, qui pourraient être liés au suivi.
76. L'Arabie saoudite a rappelé à La Réunion la recommandation de S. Exc. Mariam Almheiri concernant les activités de construction dans les plans d'atténuation du changement climatique, comme pour les parcs éoliens.
77. L'unité de coordination a pris note des recommandations visant à intégrer les actions de conservation des rapaces dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, à créer des synergies avec la CDB et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), sur la valeur des stratégies régionales impliquant les non-signataires et sur la nécessité de renforcer les capacités. Elle a suggéré l'utilisation d'un questionnaire pour explorer les réflexions sur la poursuite d'approches nationales par rapport aux approches régionales de la conservation des oiseaux de proie.
78. La Réunion a convenu de charger l'unité de coordination d'élaborer un questionnaire dans le but d'évaluer l'intérêt pour l'élaboration de stratégies régionales et d'examiner les options pour organiser le renforcement des capacités afin d'intégrer les besoins des rapaces dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.
79. Constatant la nécessité d'une synergie avec la CDB, l'Inde s'est interrogée sur la manière dont l'intégration des oiseaux de proie dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité serait réalisée. L'unité de coordination a précisé que les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité étaient des outils publics précieux présentant une opportunité pratique d'intégration, et que si des documents nationaux et/ou régionaux étaient nécessaires pour guider la conservation des oiseaux de proie, l'intégration d'actions pour les rapaces dans les SPANB pourrait réduire la charge de déclaration.
80. La Réunion a pris note de la lenteur des progrès accomplis par les signataires dans l'élaboration de stratégies nationales ou régionales de conservation et de gestion des oiseaux de proie, ainsi que des aides disponibles pour soutenir les signataires à élaborer ces documents.
81. La Réunion a convenu que l'élaboration de ces documents était essentielle pour assurer la conservation des rapaces et de leurs habitats, que cette ambition devrait rester au cœur du MdE Rapaces et que les défis spécifiques soulevés par leur développement devraient être abordés.

Point 12.2 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.12.2](#). Résultats de l'analyse pilote du réseau du site

82. Au nom du Groupe consultatif technique, Mme Vicky Jones (BirdLife International) a présenté le document, qui visait à aider à fournir des conseils et des recommandations sur les lacunes du réseau de sites pour les espèces de l'annexe 1, et sur le renforcement de l'exhaustivité de ce

réseau. En prenant le projet de tableau 3 de l'annexe 3 du MdE Rapaces comme un réseau écologique de sites, l'analyse a examiné dans quelle mesure ce réseau soutenait les oiseaux de proie migrateurs. Une analyse pilote a été menée à l'aide d'un échantillon de 11 espèces de l'annexe 1 pour identifier les principales lacunes dans différentes parties de leur aire de répartition et pour évaluer si les lacunes étaient réelles. Trois espèces n'avaient aucun site répertorié dans le projet de tableau 3, tandis que 28 autres espèces répertoriées à l'annexe 1 n'avaient aucun site d'importance internationale identifié.

83. Entre autres espèces, des lacunes dans le réseau du site ont été notées pour le vautour moine (*Aegypius monachus*) et le pygargue de Pallas (*Haliaeetus leucoryphus*), tandis que le percnoptère d'Égypte présentait des lacunes importantes dans les parties sud de son aire de répartition. Certains sites ont été répertoriés pour le vautour oricou où il était probablement dès lors éteint. Très peu de sites ont été identifiés pour le faucon de l'Amour (*Falco amurensis*). Le Groupe consultatif technique a estimé que l'analyse donnait une vue d'ensemble utile et qu'une mise à l'échelle vers d'autres espèces de l'annexe 1 pourrait être réalisable. Certaines espèces pilotes étaient sous-représentées dans certaines parties de leur aire de répartition, tandis que d'autres avaient subi des restrictions d'aire de répartition ; l'approche du site ne convenait pas à toutes les espèces.
84. La Réunion a été invitée à examiner les informations, à discuter de leur valeur et à déterminer si ces analyses devaient être étendues à toutes les autres espèces de l'annexe 1.
85. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a estimé qu'il s'agissait d'un exercice précieux qui devrait être élargi pour inclure toutes les espèces dans le MdE en attendant la disponibilité des ressources.
86. L'Angola a trouvé l'analyse intéressante et informative, soulignant que le vautour oricou apparaissait de Cuando à Okavango en Angola, où il a été montré comme « éventuellement éteint » sur la carte.
87. Le Royaume-Uni a réitéré son soutien à l'extension de cette analyse à toutes les autres espèces de l'annexe 1.
88. L'Arabie saoudite a apprécié l'analyse et a estimé que certaines informations pourraient être ajoutées ou mises à jour avec la contribution des signataires et des partenaires coopérants.
89. Le Maroc a estimé que cette analyse utile devrait être étendue à d'autres espèces, mais a recommandé de procéder avec prudence en ce qui concerne le suivi et la vérification des informations. Les signataires devraient être invités à fournir des informations supplémentaires sur les sites et des données correctes, par exemple des mises à jour des inventaires des oiseaux de proie sur les sites clés.
90. Soulignant que les auteurs avaient inclus différents types d'espèces dans l'analyse, l'Arménie l'a considérée comme très précieuse et qu'elle devrait être étendue à d'autres espèces.
91. La Gambie a convenu que l'analyse devrait être élargie et les pays ont été encouragés à fournir des informations, mentionnant le travail de collaboration en Gambie avec le Hawk Mountain Sanctuary et dans la surveillance des oiseaux d'eau avec l'Initiative de la voie de migration de la mer des Wadden. Elle a recommandé que la CMS / le MdE Rapaces puisse aider les pays à collecter des données et à faire rapport.
92. L'unité de coordination a noté l'importance de la surveillance des oiseaux d'eau, le recensement international des oiseaux d'eau (IWC) étant un programme de surveillance à long terme, et la

nécessité d'envisager des moyens pour améliorer la surveillance des rapaces.

93. La Réunion a convenu que l'analyse du réseau de sites pilotes entreprise a fourni une grande valeur pour le renforcement de l'exhaustivité du réseau de sites pour les rapaces, et a convenu que cette analyse devait être étendue à toutes les autres espèces de l'annexe 1, et à toutes les espèces répertoriées dans le MdE si des ressources étaient disponibles.

Point 12.3 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.12.3](#). Rapport d'évaluation de l'état de conservation

94. Mme Vicky Jones (membre du Groupe consultatif technique) a présenté le document. Le rapport d'évaluation de l'état de conservation a souligné que 34 % des espèces de l'annexe 1 présentaient un risque élevé d'extinction, avec des vautours à un taux alarmant de 93 %. La détérioration de l'état de conservation du sous-ensemble de 76 espèces de l'annexe 1 cohérentes de la MOS1 à MOS3 semblait avoir ralenti depuis l'entrée en vigueur du MdE Rapaces, mais l'état de conservation de l'ensemble plus large de 94 espèces proposées de l'annexe 1 se détériorait plus rapidement. 53 % des espèces de l'annexe 1 avaient des populations en déclin, les vautours et les aigles ayant le pourcentage le plus élevé de populations en déclin, suivis des faucons et des harpons. Dans l'ensemble, 75 % des changements de catégorie sur le tableau 1 du MdE entre la MOS2 et la MOS3 reflétaient des détériorations de l'état de conservation ou de la tendance de la population. Les principales menaces constatées étaient la perte et la dégradation de l'habitat par l'agriculture et l'exploitation forestière, la mise à mort ou la prise et l'électrocution et la collision avec des infrastructures énergétiques. Il était urgent de s'attaquer aux infrastructures électriques dangereuses existantes, en notant que des conceptions sûres pour les oiseaux étaient dès lors disponibles.
95. En comparant les annexes du MdE Rapaces avec les annexes de la CMS, le busard maure (*Circus maurus*) pourrait facilement se qualifier pour l'annexe I de la CMS et le harfang des neiges (*Bubo scandiacus*) pour l'annexe II de la CMS. Les espèces identifiées comme étant en mauvais état de conservation sans plan d'action formel et mesures de conservation proposées étaient le circaète de Beaudouin (*Circaetus beaudouini*) et l'aigle ravisseur (*Aquila rapax*). Le Groupe consultatif technique a en outre identifié l'aigle des steppes, le busard maure et le pygargue de Pallas comme des espèces prioritaires présentant des lacunes dans la planification des actions relatives aux espèces.
96. Le Groupe consultatif technique a identifié quatre domaines clés d'actions de conservation nécessaires : la protection des sites, la communication et la sensibilisation, l'amélioration de la législation et de l'application, et la mise en œuvre d'actions de conservation, pour lesquelles de nombreux outils étaient disponibles. Des lacunes majeures dans les connaissances ont entravé les efforts de conservation, tandis que le soutien des signataires à la recherche et au suivi était vital. Les signataires et les parties prenantes devaient de toute urgence faire face aux menaces et prendre des mesures positives pour les oiseaux de proie dans leurs pays et coopérer à des initiatives conjointes pour partager les ressources, l'expertise et les capacités.
97. La Réunion a été invitée à approuver le rapport d'évaluation de l'état de conservation et à demander au Groupe consultatif technique de produire un rapport mis à jour à temps pour la prochaine MOS.
98. Constatant que le rapport comprend des éléments importants, l'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a apprécié ce rapport complet et a soutenu les deux actions demandées, recommandant également la considération des réussites. L'Égypte a convenu que des exemples de réussite devaient être ajoutés ou soulignés dans le rapport.

99. Notant son soutien au rapport et ses actions demandées, l'Arabie saoudite a remis en question la priorisation du busard maure qui n'a eu lieu que dans deux pays. En réponse à l'Arabie saoudite, le membre du Groupe consultatif technique a indiqué que le busard maure était la seule espèce de catégorie 1 proposée dans le tableau 1 du MdE Rapaces qui n'était pas encore inscrite à l'annexe I de la CMS, et que les ONG avaient manifesté leur intérêt pour l'élaboration de plans de conservation pour cette espèce.
100. Le Endangered Wildlife Trust (EWT) a estimé que le fait que le busard maure n'ait apparu que dans deux pays ne devrait pas être une raison de négliger cette espèce migratrice ayant un besoin clair de conservation. L'EWT élaborait un plan d'action pour la conservation des espèces, en collaboration avec les signataires impliqués et d'autres parties prenantes, et apprécierait le soutien de la Réunion dans ce processus.
101. Soulignant son appréciation pour les chouettes mentionnées dans le rapport, la Finlande, qui comptait dix espèces de chouettes reproductrices, a estimé qu'un changement climatique pourrait entraîner une augmentation des mouvements des chouettes.
102. Notant la priorité accordée à un plan d'action pour l'aigle des steppes, BirdLife International a suggéré que les parties proposent un texte supplémentaire pour la COP14 appelant au développement d'un plan d'action international portant une seule espèce pour l'aigle des steppes. Il était probable qu'un accord serait forgé pour la CAF lors de la COP14 de la CMS, pour laquelle l'aigle des steppes était un indicateur puissant.
103. La Réunion a approuvé le rapport d'évaluation de l'état de conservation figurant à l'annexe 1 du document et a demandé que le Groupe consultatif technique produise une version actualisée de ce rapport à soumettre à la MOS4.

Point 11 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.11](#). Rapport du Secrétariat de la CMS

104. M. Iván Ramírez (Secrétariat de la CMS) a présenté le document, qui rend compte des travaux pertinents entrepris par le Secrétariat de la CMS depuis le TAG4. La CMS a effectué un examen stratégique des voies de migration en 2022-2023, qui a noté la nécessité de relier les instruments de la CMS relatifs aux oiseaux migrateurs à d'autres initiatives. Un instrument avec lequel la synergie pourrait être renforcée avec le MdE Rapaces était le Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP), qui visait à améliorer l'état de conservation de tous les oiseaux terrestres migrateurs. Il a été convenu de définir un cadre institutionnel (l'Initiative de la CMS pour l'Asie centrale), et la réunion de la CAF à Delhi en mai 2023 a été une étape importante pour stimuler le développement d'un cadre pour la CAF, qui aborderait également les oiseaux de proie dans la région. Le gouvernement de l'Inde était disposé à accueillir un Secrétariat de la CMS CAF.
105. En ce qui concerne l'empoisonnement, la résolution 11.15 de la CMS a fourni un mandat à un groupe de travail intergouvernemental sur l'élimination progressive des munitions au plomb et des poids de pêche au plomb, des progrès ayant été réalisés dans l'UE, que la CMS espérait étendre à d'autres parties du monde, en partie par le biais de son groupe de travail principal. L'Agence européenne des produits chimiques a élaboré des recommandations pour limiter l'utilisation de la grenaille de plomb, approuvées par la CMS. Il y a eu un atelier sur l'empoisonnement des vautours en Guinée-Bissau en mai 2022.
106. La résolution de la CMS 11.16 sur la prévention de l'abattage, de la capture et du commerce illégaux d'oiseaux migrateurs (IKB) et les décisions établissant le MIKT et le groupe de travail sur la chasse, la capture et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs sur la voie de migration Asie

de l'Est-Australasie (ITTEA) sont fortement liées à la conservation des oiseaux de proie. Une note conceptuelle et un dossier de collecte de fonds ont été élaborés pour mettre en place un groupe de travail sur les prises illégales en Asie du Sud-Ouest.

107. Un autre domaine clé pertinent pour les oiseaux de proie était une initiative de la CMS visant à comprendre l'utilisation de la viande sauvage aviaire des espèces inscrites à la CMS, en mettant l'accent sur les voies de migration afro-eurasiennes.
108. Reconnaissant le travail acharné du Secrétariat de la CMS, l'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a pris connaissance du rapport et a soutenu ses recommandations, et s'est félicitée des synergies montrées entre le MdE Rapaces et d'autres cadres.
109. L'Arabie saoudite a pris connaissance et soutenu le rapport, tout en recommandant une meilleure synergie entre l'AEMLAP et le MdE Rapaces, et en examinant plus en profondeur l'empoisonnement, en particulier dans les zones d'hivernage des oiseaux terrestres migrateurs et l'impact des insecticides.
110. Tout en félicitant la CMS pour sa résolution de l'empoisonnement préventif et pour avoir mis en place un groupe de travail principal, BirdLife International a noté que le groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement était en sommeil depuis de nombreuses années et a estimé que la responsabilité de celui-ci pourrait être partagée avec différents groupes de la CMS. Il s'est également interrogé sur la manière dont la CMS pourrait étendre le contrôle de la grenaille de plomb à d'autres zones au-delà de l'Europe. Il a en outre estimé que des mesures claires étaient nécessaires pour lutter contre l'empoisonnement des vautours par les AINS, et a suggéré que le groupe de travail sur les vautours du MdE Rapaces puisse assumer la responsabilité de traiter cette question. La responsabilité de s'attaquer à l'utilisation des rodenticides, qui a largement affecté les rapaces, pourrait également être confiée au MdE Rapaces.
111. Le Secrétariat de la CMS a noté que les questions importantes soulevées par BirdLife International devraient être abordées, et que la dormance du groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement en raison d'un manque de capacité pourrait être transmise à la COP14 DE LA CMS.
112. La Réunion a pris connaissance du contenu indiqué dans le document et des recommandations formulées en ce qui concerne la création de synergies supplémentaires et l'examen des responsabilités.

Point 12 de l'ordre du jour. Examen de la mise en œuvre du MdE Rapaces

Point 12.1 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.12.1](#). Rapports des signataires et des partenaires coopérants : synthèse des résultats d'un essai d'utilisation du futur formulaire de rapport proposé

113. M. Dave Pritchard (Unité de coordination) a présenté le document, qui était une synthèse des rapports nationaux soumis. L'essai de rapport a été le vecteur d'une enquête actualisée sur l'activité de mise en œuvre et a servi de test d'un futur format de rapport proposé. Les messages clés de haut niveau des rapports comprenaient les succès, les difficultés et les priorités futures. La synthèse a fourni un aperçu du taux de réponse, des délais de soumission, de l'exhaustivité des réponses, de la période d'information rapportée, de la cohérence, et a soutenu l'alignement pour l'analyse comparative entre les rapports du MdE et de la CMS.
114. La Réunion a pris connaissance du contenu indiqué dans le document.

115. L'Arménie a estimé que s'il existait des outils pour mesurer la mise en œuvre des plans d'action internationaux portant une seule espèce au niveau national, ils pourraient également être utilisés pour analyser la mise en œuvre du MdE Rapaces par les signataires.
116. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a pris connaissance de la synthèse, qui a fourni une contribution utile, et a suggéré de suivre cette voie pour les futurs rapports.
117. L'Arabie saoudite a observé l'importance de prendre en compte la politique dans la synthèse, par rapport à laquelle l'unité de coordination a recommandé d'inclure la mise à profit des succès et l'amélioration du classement, tandis que la relation entre les problèmes les plus urgents et les priorités futures pourrait être indirecte.
118. L'Afrique du Sud a soutenu l'adoption du format de rapport, qui était conforme à la CMS.
119. Le Kenya s'est dit préoccupé par la normalisation de la quantification des menaces pour différents pays et a recommandé d'utiliser un autre formulaire pour qualifier des menaces spécifiques afin qu'elles soient normalisées.

Point 12.5 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.12.5](#). Renforcement de la surveillance des espèces répertoriées

120. L'unité de coordination a présenté le document, qui informait sur deux approches visant à soutenir le suivi des populations de rapaces, la recherche sur la conservation et la prise de mesures correctives appropriées. Sur les 20 signataires du MdE Rapaces qui ont soumis des rapports nationaux, 14 ont mis en œuvre des programmes de surveillance nationaux systématiques et coordonnés. La voie de migration d'Afrique de l'Est-Eurasie représentait une voie clé pour les oiseaux migrateurs, avec plus d'un million d'oiseaux traversant les plus grands goulots d'étranglement. L'unité de coordination avait développé un concept de projet pour développer un premier réseau de sites le long de cette voie de migration, où les sites de goulot d'étranglement offraient une opportunité de formation parfaite, où la présence d'ornithologues /de touristes pouvait également générer des revenus. Pour s'assurer que toutes les espèces de catégorie 1 ont été correctement surveillées, l'initiative de réseau de sites de goulot d'étranglement devrait être complétée par des stratégies de surveillance régionales. Cette approche nécessitait des évaluations régionales des programmes de surveillance, des stratégies de surveillance et des plans de mise en œuvre.
121. M. Sergey Dereliev (Secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)) a présenté le cadre de surveillance des oiseaux d'eau de l'AEWA. Il a rappelé à la réunion que l'AEWA fournissait un mandat légal pour la surveillance des oiseaux d'eau. Les données ont été utilisées pour examiner l'état de la population (taille et tendances) par le biais du rapport sur l'état de conservation (CSR) de l'AEWA, qui a éclairé les révisions triennales, y compris le tableau 1 de l'accord, et les évaluations. L'AEWA avait élaboré des priorités pour le suivi du développement et des lignes directrices du programme de surveillance national. Il était important d'établir des priorités, de mettre en place un mécanisme de coordination doté de ressources, de créer des synergies et de fournir un retour d'information régulier.
122. Il a informé que le partenariat de surveillance des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie, comprenant des agences nationales et plus de 80 organisations et dépendant fortement des bénévoles, a soutenu le développement de programmes de surveillance nationaux et l'amélioration des informations de surveillance. Le Fonds pour les oiseaux d'eau a soutenu le renforcement de la surveillance le long des voies de migration Afrique-Eurasie ; le développement des capacités était un élément clé. Les données analysées sur les oiseaux étaient requises par les accords multilatéraux sur l'environnement, et les options potentielles pour renforcer les synergies

comprenaient le calendrier des analyses et des enquêtes internationales. Le suivi intégré et la surveillance de la population étaient importants pour comprendre les facteurs de changement de la population et à des fins de gestion (de récolte).

123. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a soutenu le développement du réseau de surveillance, en particulier sur la voie de migration Afrique de l'Est-Eurasie, soulignant que le détroit de Gibraltar offrait une immense opportunité de compter les rapaces et d'étudier les schémas de migration, ainsi que de fournir un potentiel majeur de sensibilisation. De tels corridors de migration pourraient présenter de nombreux avantages, et les résultats de comptage réalisés sur plusieurs années représentaient une base de données importante.
124. L'Arabie saoudite a pris connaissance du rapport et a mentionné la nécessité de clarifier les aspects régionaux.
125. Le Zimbabwe a pris connaissance du rapport et a réaffirmé son engagement à continuer à soutenir ces initiatives dans le contexte national et régional. Le Zimbabwe a demandé des éclaircissements sur les résultats attendus. L'unité de coordination a répondu qu'il était prévu de faciliter le développement du réseau en élaborant des conseils, en menant des essais sur un nombre limité de sites, avant l'expansion, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités du réseau.
126. En accord avec l'UE et ses États membres, le Royaume-Uni a soutenu le développement d'un réseau de surveillance.
127. La Somalie a fait remarquer qu'il s'agissait d'un pays très important pour les oiseaux migrateurs, bien positionné sur différentes voies de migration et doté d'un long littoral.
128. Constatant le contenu du document et le niveau inspirant de surveillance en cours, le Maroc a recommandé de suivre l'exemple de l'AEWA. Les réseaux nécessitaient des ressources et un renforcement des capacités, et la participation de scientifiques et d'autres personnes était nécessaire au niveau national. Les gouvernements de nombreux pays manquaient de ressources et de capacités pour mettre en place des réseaux de surveillance et dépendaient des scientifiques et des ONG.
129. L'Arménie a souligné l'importance de promouvoir les ornithologues pour contribuer au comptage des rapaces, dans des pays comme l'Arménie ou la Géorgie. Le Hawk Mountain Sanctuary a mis en œuvre un modèle similaire et 30 % de ses revenus provenaient des visiteurs.
130. Appréciant la contribution de l'AEWA pour les leçons apprises et reconnaissant l'importance du suivi, l'Afrique du Sud a pris connaissance du rapport et a encouragé l'unité de coordination à envisager d'autres voies de migration, si les fonds le permettent.
131. Donnant un exemple d'exercices partagés par l'IWC avec le Sénégal et avec le soutien de partenaires internationaux, la Gambie a souligné l'importance du réseautage et de la participation des partenaires au réseau, y compris les ONG nationales et internationales.
132. Le Niger a noté que le suivi au Niger dépendait de la disponibilité des ressources ; même l'IWC, menée sur de nombreuses années, n'était plus une activité régulière, et il y avait malheureusement une rupture dans la collecte des données.
133. Étant un pays clé de la voie de migration Afrique de l'Est-Eurasie, le Soudan a exprimé son souhait de voir les lacunes en matière d'informations comblées et a proposé de s'organiser pour collecter et soumettre des données, lorsque cela est possible.

134. La Réunion a convenu de soutenir la mise en place d'un réseau de sites qui permettrait de surveiller efficacement les espèces de l'annexe 1 et d'encourager les non-signataires du protocole d'accord à se joindre à cette initiative.
135. La Réunion a demandé que l'unité de coordination poursuive le développement du réseau de sites, sous réserve de la disponibilité des ressources, et facilite l'élaboration de programmes de surveillance régionaux.

Point 14 de l'ordre du jour. Dispositions institutionnelles

Point 14.1 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.14.1](#). Propositions de modification du texte du MdE et de ses Annexes

136. M. Dave Pritchard (Unité de coordination) a présenté les amendements proposés par le Groupe consultatif technique au texte du MdE Rapaces, à l'annexe 2 (Portée géographique) et à la section d'introduction et au tableau 2 (Activités) de l'annexe 3 (Plan d'action). Les modifications proposées au texte du mémorandum d'entente visaient à ajouter des références aux *accipitriformes*, à rationaliser les liens entre le texte du MdE et le plan d'action et à apporter des corrections grammaticales mineures. Le Groupe consultatif technique a proposé de rationaliser le paragraphe 8 des mesures générales de conservation dans le texte du MdE et d'aligner le paragraphe 4 sur les actions prioritaires dans la section d'introduction du plan d'action (annexe 3) et un nouveau tableau 2 (activités) avec moins d'actions et des objectifs et des moyens de vérification clairs et mesurables. Les changements proposés ont amélioré la logique structurelle globale, la cohérence et la constance. Les seuls changements proposés à l'annexe 2 (Portée géographique) concernaient trois noms de pays modifiés.
137. Mme Vicky Jones (membre du Groupe consultatif technique) a présenté les amendements proposés par le Groupe consultatif technique à l'annexe 1 du MdE Rapaces (liste des espèces) et au tableau 1 (catégorisation des espèces) et au tableau 3 (liste des sites) de l'annexe 3 (plan d'action). Elle a indiqué que la liste des espèces constituait la base des tableaux 1 et 3 de l'annexe 3, et que des modifications à la liste des espèces pourraient résulter de la disponibilité de nouvelles informations sur le statut migratoire d'une espèce de rapace ou d'un changement de taxonomie / nomenclature.
138. En ce qui concerne la nouvelle taxonomie, le Groupe consultatif technique a proposé de remplacer ninose hirsute (*Ninox scutulata*) à l'annexe 1 par ninose boréale (*N. japonica*) après la division du premier en quatre espèces, dont une seule (la dernière) était considérée comme migratoire. Le Groupe consultatif technique a également proposé d'ajouter le milan à bec jaune (*Milvus aegyptius*) à l'annexe 1, après que le milan noir (*Milvus migrans*) ait été divisé en deux espèces, toutes deux considérées comme migratrices. Le Groupe consultatif technique a délibéré sur d'autres espèces candidates de l'annexe 1, dont dix espèces de rapaces dont le comportement de mouvement méritait une attention particulière, et l'aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*), qui a été proposé par un signataire. Le Groupe consultatif technique a en outre examiné la catégorisation des espèces sur le tableau 1 de l'annexe 3 (catégorisation des espèces) en fonction de leur état de conservation mondial et régional, ce qui a entraîné le passage de 13 espèces dans une catégorie reflétant une aggravation de l'état de conservation et de 3 espèces dans une catégorie reflétant une amélioration de l'état de conservation.
139. Le Groupe consultatif technique a proposé des amendements au tableau 3 de l'annexe 3 (liste des sites) afin de présenter une liste plus complète et actualisée des sites d'importance internationale, y compris l'ajout de 157 sites importants pour les 18 espèces nouvellement répertoriées à l'annexe 1 à la MOS2. Des modifications supplémentaires demandées par l'UE ont

également abouti à la suppression proposée de 48 zones de protection spéciale (ZPS) dans six pays. Le tableau 3 original consistait en une liste provisoire ne comprenant que les sites de congrégation et couvrant un nombre limité d'États de l'aire de répartition. Une liste de sites plus complète a été élaborée lors de la MOS2, intégrant des sites couvrant toutes les étapes du cycle de vie des oiseaux de proie migrateurs.

140. La Réunion a été invitée à examiner les amendements proposés en conjonction avec les informations fournies et à les adopter.
141. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a accepté les modifications proposées au texte principal du MdE, au texte principal de l'annexe 1, de l'annexe 2 et de l'annexe 3 et aux tableaux 1 et 2.
142. Israël a accepté les amendements proposés, mais a estimé que l'aigle de Bonelli, qui était probablement en déclin spectaculaire, devait être ajouté au tableau 1. L'unité de coordination a répondu que le Groupe consultatif technique considérait qu'il n'y avait pas suffisamment d'informations au moment de l'examen pour reconsidérer une décision pour cette espèce, mais qu'il pourrait le faire à l'avenir si des données actualisées étaient disponibles.
143. L'Arménie a estimé que la catégorie 2 n'était pas claire en ce qui concerne l'état de conservation défavorable dans les États de l'aire de répartition. Le membre du Groupe consultatif technique a répondu qu'une espèce ne répondait à la catégorie 2 que si elle était considérée comme ayant un état de conservation défavorable au niveau régional ; le Groupe consultatif technique prévoyait de définir ce que l'on entendait par « une région ».
144. L'Arabie saoudite a pris connaissance des amendements et a rappelé que plus d'informations pourraient être fournies pour différentes espèces à l'avenir. L'Arabie saoudite a soutenu l'idée de regarder de plus près l'aigle de Bonelli.
145. Saluant l'approche globale, les Émirats arabes unis ont soutenu les amendements proposés au texte et aux annexes du MdE, qui constituaient un pas en avant important ; l'inclusion de nouvelles espèces reflétait une compréhension dynamique. Les Émirats arabes unis souhaitaient proposer un nouveau site au tableau 3 et ont recommandé des références plus explicites en ce qui concerne le financement durable. L'unité de coordination a demandé aux Émirats arabes unis de soumettre le site proposé, qu'elle soumettrait au Groupe consultatif technique pour examen d'ici la prochaine Réunion.
146. L'Afrique du Sud a soutenu les amendements proposés au texte du MdE, ce qui a contribué à rationaliser le texte et à l'ordonner de manière plus logique. L'Afrique du Sud a recommandé quelques changements - remplacer le terme « tuer » par « prendre » à deux endroits et conserver des références explicites aux menaces qui ont été proposées pour suppression. L'Afrique du Sud a soutenu les amendements proposés au tableau 3 de l'annexe 3, bien qu'elle ait recommandé le retrait d'Amesfoort-Bethal-Carolina de la liste des sites.
147. Djibouti a soutenu les amendements apportés, mais a demandé à en savoir plus sur les mouvements du milan à bec jaune. Le membre du Groupe consultatif technique a répondu que l'ajout proposé du milan à bec jaune au tableau 1 était dû à un changement taxonomique, mais a noté que, bien qu'il y ait peu d'informations sur cette espèce, il y en avait suffisamment pour montrer qu'il s'agit d'un migrant intra-africain.
148. La Somalie a demandé des éclaircissements sur le transfert d'espèces entre les annexes, en ce qui concerne les menaces et l'impact du changement climatique. Le membre du Groupe consultatif technique a réitéré que les catégories étaient basées sur la liste rouge des espèces

menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), pour laquelle les oiseaux ont été mis à jour par BirdLife International au nom de l'UICN.

149. Notant l'absence de réception d'observations écrites sur l'inscription des espèces, l'unité de coordination a proposé l'adoption des amendements aux espèces, ce que La Réunion a accepté.
150. En ce qui concerne l'activité 1 du tableau 2 de l'annexe 3, le Royaume-Uni a noté que la version précédente de l'activité 1.2 mentionnait « des perturbations délibérées sur les sites de nidification et les sites de repos communaux », et a estimé que cette référence spécifique aux sites de repos communaux était utile, en particulier en ce qui concerne le busard Saint-Martin. Pour les activités 1.2 et 1.3, le Royaume-Uni a demandé l'assurance et la confirmation que les examens législatifs sous « source de données » soient tirés des rapports nationaux des signataires, sans introduction de rapports supplémentaires. Pour les activités 1.4 et 3.2, le Royaume-Uni a demandé une assurance similaire que toute grille de résultat proposée soit marquée comme volontaire et que les signataires aient la possibilité de formuler, de commenter et d'accepter. Le Royaume-Uni s'est félicité de l'activité 1.3 relative à l'examen de la législation et a recommandé la mise en évidence des rodenticides ici, compte tenu du risque élevé qu'ils posent pour les rapaces.
151. En ce qui concerne l'activité 4 du tableau 2 de l'annexe 3, le Royaume-Uni s'est déclaré préoccupé par la menace importante que représentent les gripes aviaires hautement pathogènes (IAHP) pour les oiseaux de proie, constatant des épidémies sans précédent signalées sur toutes les voies de migration. Constatant que 2022 a vu une épidémie importante de grippe aviaire au Royaume-Uni et dans certaines parties de l'Europe, affectant en particulier les oiseaux de mer et les oiseaux d'eau, le Royaume-Uni était également préoccupé par son impact sur les rapaces et la réalisation d'une surveillance et d'une surveillance adéquates. NatureScot avait publié un rapport indiquant que les pygargues à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) étaient gravement touchés dans les zones côtières, le succès de la reproduction passant de 66 % en 2021 à 45 % en 2022 dans les îles occidentales d'Écosse, ce qui suggère un lien possible entre les oiseaux de mer infectés et la sauvagine que les aigles auraient pu attraper ou piéger. Des impacts avaient été enregistrés pour d'autres rapaces.
152. À la lumière du risque d'IAHP pour les rapaces, le Royaume-Uni a proposé une activité supplémentaire 4.3 : « *Entreprendre une surveillance pertinente des maladies qui peuvent constituer une menace pour les populations d'oiseaux de proie, y compris la surveillance et le dépistage de la présence et de l'impact des gripes aviaires hautement pathogènes (IAHP) chez les rapaces domestiques et migrants et prendre, si nécessaire, des mesures efficaces en temps opportun* », avec pour objectif « *des programmes de surveillance et de suivi efficaces en place* », l'indicateur « *nombre de programmes de surveillance et de suivi efficaces* » et la source de données « *rapports nationaux* ». Le Royaume-Uni espérait que les signataires examineraient et soutiendraient sa proposition.
153. L'Inde a été reconnaissant pour le travail effectué par le Groupe consultatif technique, mais a estimé que quelques textes avaient besoin de plus de clarté dans l'addendum 6 (propositions d'amendements au tableau 2), notamment la référence à un « exercice d'auto-évaluation périodique (à déterminer) » en tant que source de données et au pouvoir judiciaire en tant qu'acteur principal pour l'activité 1.4 ; et la source de données « enquête commandée (à développer) » pour l'activité 7.2 ; tandis que l'activité 9.1 pourrait également inclure des mécanismes de coopération régionale.
154. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a accepté tous les changements tels que formulés par l'unité de coordination et, en accord avec l'intervention du Royaume-Uni, a soutenu l'incorporation des rodenticides et de l'IAHP, y compris la surveillance.

155. L'unité de coordination a signalé avoir reçu des commentaires écrits de la Suisse, qui estimait que le calendrier prévu pour les activités dans le plan d'action était en partie irréaliste et qui proposait le retrait d'un certain nombre de sites en Suisse du tableau 3 de l'annexe 3.
156. L'unité de coordination avait également reçu des commentaires sur les amendements proposés de la Hongrie, à la suite de ses récentes mises à jour du formulaire de données standard du réseau Natura 2000. La Hongrie a proposé d'inclure les espèces qualifiées ayant une population significative sur un site donné et d'exclure les espèces ayant une population non significative dans le tableau 3.
157. En référence au tableau 3 de l'annexe 3 du texte du MdE, l'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a accepté d'inclure les zones spécialement protégées répertoriées pour les États membres de l'UE, qui étaient des sites officiels désignés en vertu de la directive sur les oiseaux. L'UE et la plupart des États membres se sont également entendus sur les zones importantes pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité (ZICO) proposées, bien que la Suède et le Danemark aient souhaité le retrait des leurs de la liste. Constatant que la liste des sites ne semblait pas être basée sur les dernières informations, ils ont encouragé les États de l'aire de répartition à réviser les listes pour leurs pays respectifs.
158. L'Arabie saoudite a accepté les amendements au tableau 3 et à la liste des sites, mais a souhaité une certaine flexibilité, car certains pays, dont l'Arabie saoudite, n'avaient pas fini de mettre à jour leurs zones importantes pour la conservation des oiseaux et la biodiversité et examinaient de plus près les zones clés de la biodiversité.
159. Le Royaume-Uni a accepté de conserver la liste des zones de protection sociale du Royaume-Uni avec deux sites supplémentaires et la suppression d'un site, et a souhaité conserver 24 zones importantes pour la conservation des oiseaux et la biodiversité où son analyse a montré un chevauchement avec les zones de protection sociale. Le Royaume-Uni analyserait les domaines où il pourrait y avoir d'autres chevauchements, par exemple avec les sites d'intérêt scientifique spécial et tiendrait informée l'unité de coordination en conséquence.
160. Constatant que la situation de certaines zones protégées dans chaque pays était différente, Israël a indiqué qu'environ 30 % de sa zone était entièrement protégée. Cependant, bien que l'analyse des zones importantes pour la conservation des oiseaux et la biodiversité ait commencé dans les années 1990, celles-ci n'avaient ni protection ni structure juridique, et il était nécessaire de les examiner et de les réévaluer pour vérifier leur pertinence actuelle en partenariat avec la Société pour la Protection de la Nature en Israël, et de faire rapport à la prochaine MOS.
161. Le Maroc a accepté les amendements proposés, soulignant que les listes d'espèces et de sites devraient être considérées comme étant de nature dynamique, nécessitant un travail entre les MOS pour les examiner.
162. L'Arabie saoudite a accepté les conclusions du document, mais a exhorté les signataires à actualiser et à soumettre régulièrement de nouvelles informations sur les rapaces, car la situation des sites avait tendance à changer rapidement.
163. L'Arménie s'est demandée si l'élaboration des critères de zone importante pour la conservation des oiseaux et la biodiversité avait été récemment révisée, en coordination avec le MdE Rapaces et la CMS. Le membre du Groupe consultatif technique a proposé de fournir des réponses après examen.

Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/CRP.1](#). Amendements aux propositions de modification du texte du MdE et de ses Annexes figurant dans le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/DOC.14.1

164. L'unité de coordination a présenté le document. En référence à la nouvelle activité 4.3 sur l'IAHP, l'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a estimé que le texte « les rapaces domestiques et migrateurs » était déroutant et a proposé de le remplacer par « les oiseaux domestiques et les oiseaux de proie migrateurs ». Dans la colonne de droite relative à la source de données, ils ont suggéré « les rapports nationaux et d'autres sources disponibles ».
165. Soulignant les changements proposés, le Royaume-Uni a suggéré de modifier les « rapaces domestiques et migrateurs » en « rapaces indigènes et migrateurs ». L'Inde a suggéré de remplacer ce texte simplement par « rapaces », ce qui a été convenu. Le Royaume-Uni a suggéré un texte supplémentaire pour d'autres colonnes.
166. L'Arménie a estimé que la MOS devrait tenir compte de l'influence des herbicides sur les populations de lièvres, ce qui, en retour, a influencé les populations de grands rapaces, comme l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*). L'unité de coordination a invité l'Arménie à soumettre une proposition écrite sur cette question.
167. Après avoir examiné les amendements aux modifications proposées au texte et aux annexes du MdE et soulignant, dans l'addenda 6, tableau 2, activité 4.3, l'amendement de l'Inde et l'ajout de texte pour les colonnes 2 à 5 par le Royaume-Uni, La Réunion a approuvé le document.

Point 14.3 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.14.3](#). Formulaire de modification de l'Annexe 1 du MdE Rapaces

168. L'unité de coordination a présenté le document. Le formulaire comprenait une partie fournissant les détails, les conseils et les critères du compilateur pour l'inclusion dans l'annexe 1, des conseils sur la taxonomie, la zone géographique, la définition des espèces migratrices et concernant les sources de données justificatives, et une partie cherchant à justifier la liste proposée.
169. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a accepté le formulaire proposé.
170. La Réunion a adopté les amendements au *formulaire de proposition d'espèces à ajouter à l'annexe 1 du MdE Rapaces* tels que présentés à l'annexe I du document.

Point 14.2 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.14.2\(Rev.1\)](#). Modification du formulaire de proposition d'ajout de sites ou de modification des sites figurant dans le tableau 3 du Plan d'action du MdE Rapaces

171. L'unité de coordination a présenté le document. Les principales modifications comprenaient le nom du formulaire, l'ajout de deux colonnes, l'une indiquant si le formulaire proposait un nouveau site ou une modification d'un site déjà répertorié dans le tableau 3, une autre fournissant les raisons de la modification.
172. Le Maroc s'est demandé si les sites nécessitaient une reconnaissance internationale pour mériter une proposition, ou si les sites classés comme étant d'importance nationale ou en vertu de la législation nationale pouvaient être admissibles.
173. Le Secrétariat a répondu que les sites d'importance nationale devraient être inclus dans les stratégies nationales de conservation des rapaces, car le tableau 3 ne répertorie que les sites d'importance internationale.

174. L'Inde s'est interrogée sur la « modification d'un site » mentionnée dans le formulaire et sur les informations à ajouter. L'unité de coordination a répondu que cette caractéristique du formulaire permettrait à un signataire d'inclure toute nouvelle donnée ou information pertinente, telle qu'une liste d'espèces actualisée pour un site déjà répertorié à l'annexe 3 indiquant un changement dans les espèces présentes sur le site.
175. L'Arabie saoudite a recommandé la possibilité de supprimer un site déjà répertorié du formulaire, qui ne répondait plus aux critères de la liste. L'unité de coordination a répondu qu'il était envisagé qu'un amendement puisse inclure l'ajout ou le retrait de sites justifiant cet amendement.
176. L'Afrique du Sud a recommandé que si un amendement pouvait inclure la suppression d'un site de la liste, cela devrait être clarifié en ajoutant « modification / suppression » au formulaire.
177. Soulignant que les différents types d'amendements incluraient probablement des modifications de la liste ou du nombre d'espèces, la suppression d'un site ou des modifications des limites géographiques, l'Arménie a suggéré l'ajout d'une colonne pour nommer le type d'amendement.
178. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a accepté le formulaire proposé.
179. La Réunion a adopté les amendements au *formulaire de proposition ou de modification de sites répertoriés dans le tableau 3 du plan d'action du MdE Rapaces* tels que présentés à l'annexe I du document avec les amendements convenus.

Point 14.4 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.14.4](#). Formulaires de rapport pour les Signataires et les Partenaires coopérants

180. L'unité de coordination a présenté le document, qui a fourni un processus plus complet et systématique pour les rapports futurs. Les formats de rapport proposés visaient à assurer la cohérence et la constance avec les actualisations et les amendements proposés et l'harmonisation avec les rapports dans le cadre du CMS, tout en tenant compte de la question des charges de rapport. Les rapports seraient établis par le biais d'un système de soumission en ligne, et le point de contact principal ne devrait pas être la seule personne à y contribuer.
181. En considérant que les projets de formats de rapport ont bien fonctionné, l'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a accepté ceux proposés pour le rapport et a encouragé l'unité de coordination à élaborer les versions finales.
182. Le Royaume-Uni a soutenu les formats de rapport présentés et a souhaité les adopter.
183. L'Arabie saoudite a demandé des éclaircissements sur l'organisation qui devrait compléter le format de rapport pour les signataires.
184. À l'appui de l'Arabie saoudite, le Tchad a fait remarquer qu'il était approprié d'adresser le rapport à l'institution responsable des aires protégées, et non directement au ministère. Le Tchad a soutenu le format des signataires lui-même et a pu collecter des informations auprès des chercheurs, des études et des documents pertinents, mais s'est inquiété de sa capacité à rédiger un rapport tous les trois ans et s'est demandé si la période de rapport pouvait être revue. L'unité de coordination a répondu que chaque question de l'annexe 1 était adressée au signataire, tandis que chaque question de l'annexe 2 était adressée aux organisations des partenaires coopérants.
185. L'Afrique du Sud a soutenu les formats de rapport, ce qui améliorerait la soumission de rapports par les partenaires coopérants.

186. Le Maroc a estimé que les rapports soumis par les signataires étaient un bon moyen de suivi, mais s'est demandé s'il était possible d'étendre le cycle de rapport, notant que pour les signataires, la même institution était obligée de soumettre des rapports à divers accords multilatéraux relatifs à l'environnement, ce qui représentait une charge importante. Il serait bénéfique d'étudier la rationalisation des rapports entre ces accords. L'unité de coordination a répondu que des efforts avaient été déployés dans les formats pour concevoir des questions analogues à celles du contexte de la CMS, afin de les harmoniser autant que possible avec celle-ci. Cependant, une étape technique a été franchie dans l'alignement des formulaires de soumission.
187. En ce qui concerne le cycle de rapport, l'unité de coordination a souligné qu'il était spécifié dans le texte du MdE que les signataires recevraient des documents et un aperçu des progrès dans la mise en œuvre du plan d'action avant chaque MOS, pour laquelle les rapports nationaux constituent un élément clé.
188. En ce qui concerne le cycle de rapport, l'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a recommandé de convenir d'un calendrier fixe avec des délais clairs qui rendraient la planification plus prévisible. Bien que d'autres options soient possibles, les rapports devraient être liés à chaque MOS.
189. BirdLife International a noté que le format de rapport peut présenter des défis pour les organisations basées sur le réseau, et a recommandé l'inclusion d'une annexe pour les réponses nationales. L'unité de coordination a estimé que cela devrait être possible.
190. Le Maroc a soutenu la rédaction de rapports pour chaque MOS, c'est-à-dire suivant un cycle de trois ans.
191. La Réunion a examiné les formats de rapport proposés aux annexes 1 et 2 du document et a convenu de les adopter, avec les modifications qui prennent en compte les amendements au tableau 2 de l'annexe 3 du MdE.

Point 13 de l'ordre du jour. Initiatives de conservation dans le cadre du MdE Rapaces – Espèces et menaces

Point 13.2 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.13.2](#). Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie

192. M. André Botha (Groupe de spécialistes du vautour de l'UICN) a présenté le document, qui rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PAME Vautours adopté par les parties à la CMS avec la résolution 12.10 *Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie*. L'unité de coordination a été invitée à faciliter la poursuite du groupe de travail sur le vautour et ses structures associées, et le PAME Vautours a vu un calendrier efficace pour son développement, y compris des ateliers régionaux au Sénégal, en Espagne et en Inde.
193. Le PAME Vautours a fourni un plan de conservation stratégique couvrant l'étendue géographique des 15 espèces de vautours migrateurs d'Afrique-Eurasie, et a énuméré 12 objectifs pour faire face aux menaces et un cadre d'action qui nécessitait une collaboration entre toutes les parties prenantes. Il a fourni des orientations sur les processus de suivi, d'évaluation et d'examen à suivre au cours de sa période de mise en œuvre de 12 ans, et a décrit les éléments clés relatifs à la communication et à la collecte de fonds. Le plan principal a donné lieu à trois plans supplémentaires, pour le percnoptère d'Égypte, le vautour moine et les gypes d'Asie en danger critique d'extinction.

194. Depuis son adoption en 2017, un questionnaire sur les travaux achevés et prévus a été lancé, des réunions ont eu lieu et la stratégie de mise en œuvre stratégique du plan a été publiée en 2020, bien que le financement n'ait pas été obtenu pour soutenir sa mise en œuvre. Le PAME Vautours a été largement cité par des publications évaluées par des pairs. Un examen de la mise en œuvre à mi-parcours était en cours en 2023. Des travaux importants ont été menés pour lutter contre l'empoisonnement, y compris des formations en Europe, en Afrique et en Asie, la création de bases de données et la prise de mesures en ce qui concerne les AINS et l'empoisonnement au plomb.
195. Le projet de plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest (WAVCAP) concernait six espèces, principalement menacées par l'utilisation et le commerce fondés sur des croyances. L'empoisonnement de masse pour cette utilisation finale a tué plus de 2 500 vautours charognards (*Necrosyrtes monachus*) en Guinée-Bissau en mars 2020. Le Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'ouest, qui vise à lutter contre l'empoisonnement dans la sous-région, contient une vision pour 2043 et aborde la question de l'abattage, du commerce et l'utilisation des vautours en fonction des croyances.
196. Les résultats positifs comprenaient un renversement des tendances de la population de la plupart des espèces de vautours en Europe, l'obtention de fonds, la stabilisation de certaines populations de vautours d'Asie du Sud et la réduction de la liste des vautours chassefilette (*Gyps coprotheres*) en 2021, passant de En danger à Vulnérable. Cependant, des lacunes importantes subsistaient dans la mise en œuvre, notamment l'absence d'un cadre formel de mise en œuvre et un besoin primordial de ressources.
197. La Réunion a pris note du document, remerciant l'équipe de coordination du PAME Vautours pour son travail effectué sur une base volontaire. Les signataires, les partenaires coopérants et les autres parties prenantes ont été invités à soutenir financièrement ou par des contributions en nature les travaux futurs de l'équipe de coordination des vautours et la mise en œuvre du PAME vautours. Les signataires ont également été invités à participer à l'examen de la mise en œuvre à mi-parcours du PAME Vautours. Les signataires ouest-africains ont été invités à contribuer à l'élaboration du Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'ouest et à sa future mise en œuvre.
198. M. Vladimir Dobrev (Société bulgare pour la protection des oiseaux (BSPB)) a présenté le projet New LIFE Percnoptère d'Égypte, qui a abordé le déclin significatif du vautour dans les Balkans et a impliqué 22 partenaires dans 14 pays. Les principales menaces le long de la voie de migration comprenaient l'empoisonnement, l'électrocution et les collisions, le braconnage et l'utilisation fondée sur des croyances. Une stratégie de conservation a été élaborée et des événements de sensibilisation ont été organisés pour renforcer le soutien. Au Nigéria et au Niger, les chefs tribaux ont convenu, dans le cadre du projet, d'utiliser des alternatives végétales aux parties de vautours, dont la vente sur les marchés étudiés au Niger est passée de 39 en 2019 à une seule partie trouvée en 2022. La BSPB a indiqué que les premiers signes de stabilisation de la population pourraient se produire, mais qu'une augmentation de 6 % de la survie était nécessaire pour que la population augmente. Le projet a nécessité un engagement et un financement à long terme.
199. Mme Jenny Weston de la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB - Société royale pour la protection des oiseaux) a présenté un examen de la mise en œuvre à mi-parcours du plan d'action de la voie de migration pour la conservation des populations des vautours percnoptères des Balkans et d'Asie centrale (EVFAP), un cadre d'action couvrant 33 pays. La mise en œuvre de l'EVFAP avait varié le long de la voie de migration, la plus positive dans les États de l'aire de répartition couverts par le projet New LIFE. L'amélioration de la surveillance, la garantie et

l'application du statut de protection juridique sont restées des priorités élevées pour l'avenir, tandis que la réduction des AINS nécessitait une attention particulière en Asie. Le percnoptère d'Égypte a été confirmé éteint en tant qu'espèce reproductrice en Serbie et en Roumanie. Les recommandations comprenaient une plus grande implication des gouvernements, un suivi continu dans les zones de reproduction et les goulots d'étranglement migratoires, une sensibilisation et une lutte contre les homicides illégaux, en particulier les fusillades au Liban, et l'empoisonnement pour une utilisation fondée sur des croyances en Afrique de l'Ouest.

200. Le Zimbabwe a été encouragé par les signes de stabilisation de la population de percnoptères d'Égypte dans les Balkans et a remis en question la trajectoire pour l'avenir, notant l'importance de saisir les réussites. La BSPB a confirmé qu'il y avait des trajectoires positives grâce au projet.
201. Le Maroc a souligné la nécessité de disponibilité du questionnaire en français et, notant des lacunes dans la mise en œuvre et le financement du PAME Vautours, a exhorté les agences gouvernementales à s'impliquer davantage dans leur mise en œuvre et dans la sensibilisation des décideurs. Le Groupe de spécialistes du vautour a répondu que le questionnaire avait été mis à disposition en français et en arabe.
202. L'Arménie s'est demandée si l'empoisonnement par des métaux lourds avait été envisagé pour le percnoptère d'Égypte, en particulier en ce qui concerne l'alimentation dans les décharges. Le Groupe de spécialistes du vautour a répondu que le PAME Vautours mettait l'accent sur le plomb et a accueilli favorablement les commentaires sur cette question.
203. L'Arabie saoudite a signalé qu'il y avait maintenant beaucoup d'efforts en Arabie saoudite et au Moyen-Orient pour réduire l'électrocution et isoler les lignes électriques dangereuses.
204. M. José Tavares (Vulture Conservation Foundation (VCF)) a déclaré l'importance d'identifier les causes de décès des vautours et de tous les rapaces, et que ces informations contribuent aux bases de données sur la mortalité. Il semblait évident que l'empoisonnement (y compris le plomb), l'électrocution et les collisions étaient les principales causes de décès de vautours en Europe.
205. Notant que 10 % des percnoptères d'Égypte en Israël, ainsi que des vautours fauves (*Gyps fulvus*) et d'autres espèces de rapaces portent des bagues, Israël a considéré que les niveaux actuels de coopération le long de la voie de migration n'étaient pas suffisants pour détecter toutes les causes de mortalité.

Point 13.3 de l'ordre du jour. [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.13.3](#). Plan d'action international par espèce pour le faucon concolore

206. L'unité de coordination a présenté le document, notant qu'elle avait commandé l'élaboration du projet de plan d'action international portant une seule espèce pour le faucon concolore en 2013, mais que des contraintes de ressources financières ont empêché sa finalisation. Des ressources ont été identifiées en 2022 pour mettre à jour le Plan d'action international par espèce en recourant à une revue de la littérature et des bases de données, à la synthèse des questionnaires et à des conseils d'experts. L'unité de coordination a invité les États de l'aire de répartition à soutenir la finalisation du Plan d'action international portant une seule espèce en examinant le document qui serait partagé après La Réunion. Le Plan d'action international par espèce final devrait être disponible d'ici la fin de 2023, avec une fiche d'information et une bibliothèque de documents d'information sur l'espèce.
207. Madagascar a remercié l'unité de coordination pour les progrès signalés et était prête à soutenir le Plan d'action international portant une seule espèce pour le faucon concolore.

208. L'Arabie saoudite a soutenu l'action demandée.
209. Les Émirats arabes unis ont informé La Réunion que, malgré l'installation de nichoirs pour faciliter la reproduction, ils ont observé un déclin continu du faucon concolore et ont plaidé pour l'échange de connaissances le long de la voie de migration, en particulier pour identifier les causes du déclin. Les Émirats arabes unis ont exhorté à la prise en compte des impacts du changement climatique et, en prévision d'une étroite collaboration avec d'autres pour assurer la survie de cette espèce, ont soutenu l'action demandée.
210. La Réunion a pris connaissance du contenu indiqué dans le document. La Réunion a également invité l'unité de coordination à réclamer à la CMS de la COP14 de demander à son conseil scientifique d'examiner le Plan d'action international par espèce et de formuler ses recommandations, le cas échéant, pour examen par son comité permanent.

Point 13.4 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.13.4](#). Initiative de conservation du faucon de l'Amour dans le nord-est de l'Inde

211. M. Suresh Kumar (Wildlife Institute of India) a présenté le document, en commençant par l'éloge de M. Nick Williams, qui a contribué à l'instigation de cette initiative de conservation en 2013. Le projet a été lancé au Nagaland, où des millions de faucons de l'Amour se sont rassemblés sur des sites d'escale, arrivant dans le nord-est de l'Inde chaque année en octobre/novembre. L'initiative visait à soutenir les efforts de conservation, à éradiquer la chasse au faucon et à comprendre les voies migratoires grâce au marquage, qui a généré de nombreuses données et entraîné un changement d'attitude des populations locales grâce à la visualisation. Le faucon de l'Amour a relié les steppes mandchoues à l'Afrique australe, englobant 23 pays le long de la voie de migration, avec des congrégations également dans le sud de la Somalie le long de leur migration en boucle. Le Nagaland était une étape vitale pour le ravitaillement des faucons, dont les mouvements étaient programmés pour correspondre à l'émergence des termites volants, leur principale proie. Les faucons de l'Amour étaient confrontés à un piégeage et à une chasse importants pour la consommation humaine au Nagaland, mais depuis 2012, aucun épisode de chasse à grande échelle n'avait été enregistré, et ils étaient devenus une forme de fierté Naga, avec certains chasseurs comme protecteurs.
212. L'Inde a complété le rapport avec des informations selon lesquelles le faucon de l'Amour avait été élevé au plus haut niveau de la loi sur la protection de la faune, alors qu'il y avait maintenant plus de 200 réserves communautaires, dont le plus grand nombre au Nagaland grâce au faucon de l'Amour.
213. L'Arménie a salué les grands efforts de recherche et de conservation, les recherches montrant à quel point le faucon de l'Amour était dépendant de l'émergence d'insectes spécifiques, qui pourraient être liés à des facteurs climatiques et donc être affectés par le changement climatique. Étant donné que les espèces ayant des stratégies de migration similaires pourraient également être affectées, l'Arménie a recommandé d'envisager l'élargissement de l'étude.
214. L'unité de coordination a ajouté que la CMS lancerait un rapport sur l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices ; le Groupe consultatif technique du MdE Rapaces examinerait cela par rapport aux oiseaux de proie.
215. L'Arabie saoudite a félicité l'Inde pour les réalisations inspirantes en matière de conservation du faucon de l'Amour, notant qu'il serait bon de surveiller cette espèce en Afrique.
216. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a reconnu l'excellent travail effectué sur les vautours, le faucon sacré et le faucon de l'Amour, témoignant de l'importance du MdE et de

son plan d'action, a appelé à la finalisation rapide du Plan d'action international portant une seule espèce du faucon fuligineux et a encouragé l'élaboration d'autres plans d'action.

217. La Réunion a examiné et salué les informations signalées par le gouvernement indien à l'annexe 1 du document, et a pris note des suggestions de travail de suivi et d'expansion de la recherche, englobant également d'autres espèces.

Point 13.1 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.13.1](#). Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action mondial pour le faucon sacre (SakerGAP)

218. M. Colin Galbraith (président de la Saker Falcon Task Force (STF)) a présenté le document, félicitant toutes les personnes impliquées dans son développement. Le plan était crédible grâce au MdE Rapaces, à la CMS et à la collaboration des gouvernements et des ONG. L'objectif général était de rétablir une population de faucon sacre sauvage saine et autonome dans toute son aire de répartition, et de veiller à la durabilité de toute utilisation. Le faucon sacre avait une vaste distribution et était d'une immense importance culturelle et de conservation dans toute son aire de répartition. Il avait subi un déclin rapide entraîné par des menaces, notamment l'électrocution et le piégeage insoutenable à des fins de fauconnerie, et son statut dépendait de la façon dont les gens interagiraient avec lui à l'avenir. SakerGAP avait cinq propositions phares initiales : créer un portail d'information en ligne, engager 10 hôpitaux pour faucons et 10 trappeurs au sein d'un réseau de faucons sacres, déployer 100 bagues satellites, ériger 1 000 plateformes de nidification artificielle en Asie centrale et installer ou moderniser 1 000 000 de poteaux électriques « sans danger pour les oiseaux » nouveaux ou existants.

219. L'objectif actuel était l'élaboration d'un cadre de gestion adaptative pour une utilisation durable, guidé par des points clés, notamment le fait que la Mongolie était le seul signataire où la prise légale était autorisée, et qu'un système de gestion des quotas basé sur des données de surveillance dérivées pourrait être réalisable et créer des incitations financières pour gérer durablement les populations de faucons sacres sauvages. La collaboration était essentielle entre les États de l'aire de répartition reproducteurs et non reproducteurs. Le cadre devait être fondé sur des preuves et adopter une approche prudente, et toute prise traçable. Les activités de conservation et de gestion de l'habitat étaient essentielles ; une utilisation durable n'était pas possible pour de petites populations fragmentées, et n'était potentiellement réalisable que pour des populations importantes, stables et croissantes. Le SakerGAP visait à réduire considérablement l'impact de l'électrocution ; les travaux s'étaient concentrés sur l'élaboration d'une carte des lignes électriques dangereuses et des mesures de réduction dans les zones prioritaires. L'électrocution était une menace persistante pour laquelle un travail avec les entreprises énergétiques était nécessaire.

220. La Somalie s'est interrogée sur le conflit potentiel entre les personnes et les faucons, en particulier dans les zones rurales.

221. Le Kenya a soutenu le projet de résolution présenté à la COP14 de la CMS et a encouragé le développement complet du cadre de gestion adaptative. Le Kenya a demandé si le rôle de l'élevage en captivité pour aider à augmenter la population en Europe à un meilleur seuil avait été envisagé. Le président de la STF a répondu qu'il y avait une certaine reproduction en captivité dans certaines zones, mais aussi une reproduction assistée dans la nature, qui comprenait la construction de plateformes de nidification, car la disponibilité des nids était un facteur limitant. L'installation de pôles de nidification dans les zones de reproduction naturelles était susceptible d'être plus efficace que la reproduction en captivité, bien que cela puisse également être un mécanisme utile pour aller de l'avant.

222. L'Arabie saoudite a soutenu l'action demandée et a recommandé de mentionner au paragraphe 9

les travaux soutenus par les pays du Golfe sur la réintroduction, ainsi que l'élaboration de lignes directrices pour la réintroduction.

223. Les Émirats arabes unis ont salué le travail de la STF pour les efforts de conservation du faucon sacré, qui a une grande valeur culturelle au Moyen-Orient. En accord avec l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis étaient fiers de leurs contributions à SakerGAP, notamment leur soutien à la réduction des menaces d'électrocution en Mongolie, notant une réduction de 98 % de la mortalité, et leurs efforts de réintroduction. Les Émirats arabes unis ont accepté l'action demandée et ont confirmé leur engagement envers SakerGAP, espérant également travailler avec d'autres pour combler les lacunes. Le président de la STF a ajouté que la contribution des Émirats arabes unis était exemplaire.
224. Le Zimbabwe a salué le travail accompli par la STF et a soutenu la proposition de soumettre le projet de résolution à la COP14 de la CMS. Il était important d'élever le sort du faucon sacré dans les États de l'aire de répartition reproducteurs et non reproducteurs et de s'engager avec la communauté des affaires avant la COP14, notant leur intérêt croissant pour s'associer aux agences de la nature pour des interventions spécifiques à la région, en particulier avec les secteurs de l'énergie et de l'agriculture et les industries chimiques. Cet objectif pourrait être atteint grâce à des ateliers de sensibilisation.
225. Le Royaume-Uni a souligné la création de synergies avec d'autres travaux, par exemple par l'intermédiaire de l'AEWA.
226. La Réunion a pris connaissance des principaux problèmes de conservation et de gestion signalés dans le document et a soutenu la soumission à la COP14 du projet de résolution décrit à la section 7 de l'annexe 1. La Réunion a également demandé que la STF continue à développer pleinement le cadre de gestion adaptative pour le faucon sacré et à actualiser le plan d'action mondial, en particulier à la lumière de la menace croissante de l'électrocution.

Point 16 de l'ordre du jour. Questions financières et administratives.

Point 16.1 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.16.1](#). Situation financière actuelle et financements futurs

227. L'unité de coordination a présenté le document. Depuis sa création en août 2009, l'unité de coordination du MdE Rapaces a été généreusement financée par un accord de don signé entre l'EAD, au nom du gouvernement des Émirats arabes unis, et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). L'unité de coordination a partagé les locaux et une partie du personnel avec le MdE Dugong de la CMS.
228. Pour faciliter la mise en œuvre des projets et des activités de conservation des rapaces, l'unité de coordination a négocié 12 contrats par le biais d'accords de financement à petite échelle et a recruté plusieurs consultants temporaires avec des contrats.
229. L'unité de coordination a été proactive dans la collecte de fonds pour soutenir la mise en œuvre du MdE, avec une gamme de propositions et de demandes élaborées.
230. La MOS2 a accepté le barème proposé pour les contributions volontaires régulières basé sur le barème indicatif des Nations Unies (ONU) visant à collecter 150 000 USD par an. Cependant, conformément aux autres instruments de la CMS, la contribution maximale a été plafonnée à 20 % du budget global, tandis que la contribution de l'UE a été fixée à 2,5 %. Les contributions volontaires n'ont pas été demandées aux signataires dont la contribution indicative annuelle est inférieure à 250 USD. Des contributions volontaires ont été reçues de sept États de l'aire de

répartition européenne au cours de la période considérée ; les contributions sont restées bien en deçà de l'objectif de collecte de fonds convenu.

231. L'accord de don avec l'EAD, qui couvrait les frais de personnel de l'unité de coordination et comprenait des ressources pour mettre en œuvre la plupart des activités de l'unité, a été renouvelé pour les périodes 2016-2019 et 2020-2023. Une nouvelle demande de financement avait été soumise pour la période 2024-2027, et l'EAD a confirmé qu'elle continuerait à financer le Bureau de la CMS – Abu Dhabi pour quatre années supplémentaires. Il était prévu qu'un niveau considérablement accru de contributions des signataires serait nécessaire pour poursuivre le fonctionnement du statu quo de l'unité de coordination.
232. Depuis 2015, un certain nombre de nouveaux signataires ont rejoint le MdE Rapaces, et un barème actualisé des Nations Unies était disponible, tandis que le coût de la mise en œuvre et l'éventail des activités avaient augmenté. L'unité de coordination a soumis trois scénarios à La Réunion, chacun entraînant des contributions moyennes attendues différentes de la part des signataires avec une contribution supérieure à 250 USD :
- Scénario 1 : maintenir l'objectif de collecte de fonds à 150 000 USD sans tenir compte des inflations depuis 2015 ; cela entraînerait une réduction de la contribution moyenne de 655 USD ;
 - Scénario 2 : augmenter l'objectif de collecte de fonds à 168 000 USD en raison du nombre accru de signataires ; cela n'entraînerait aucune augmentation de la contribution moyenne ;
 - Scénario 3 : augmenter l'objectif de collecte de fonds à 175 000 USD ; cela entraînerait une augmentation de la contribution moyenne de 230 USD.
233. L'unité de coordination a exhorté les signataires à incorporer des contributions volontaires dans leur planification annuelle et les a invités à envisager d'adopter l'un des trois scénarios présentés.
234. Les Émirats arabes unis ont remercié l'unité de coordination pour le rapport et ont hâte de poursuivre leur étroite collaboration. Les Émirats arabes unis ont reconnu les défis financiers mis en évidence et la nécessité d'assurer la stabilité et la capacité de conservation des rapaces. Les Émirats arabes unis ont encouragé l'exploration de mécanismes de financement innovants, en soulignant la valeur potentielle de l'engagement avec le secteur privé, en renforçant les liens avec les cadres climatiques et en forgeant des partenariats mutuellement bénéfiques pour explorer des options financières durables pour la viabilité à long terme. Les défis financiers pourraient être surmontés grâce à des efforts collectifs.
235. BirdLife International a considéré que le PAME Vautours fournissait un excellent résumé des problèmes clés et des actions nécessaires pour prévenir les extinctions de vautours, tandis que les travaux sur les percnoptères d'Égypte ont montré ce qui pouvait être réalisé via une approche par voie de migration. Elle a exhorté tous les États de l'aire de répartition du vautour à agir de toute urgence, notamment en mobilisant des ressources pour la coordination du groupe de travail sur le vautour.
236. L'Arménie a suggéré d'améliorer la « commercialisation » du travail auprès des donateurs et des soutiens potentiels afin d'augmenter l'obtention de subventions et de contrats pour le MdE Rapaces.
237. La France a remercié l'EAD pour son offre généreuse de soutien, et a souligné l'importance d'avoir une stratégie pour identifier les obstacles qui pourraient constituer des obstacles aux contributions volontaires et aux activités de financement de la diversité pour la mise en œuvre.

238. L'Arabie saoudite a salué la générosité de l'EAD en soutenant le MdE Rapaces. Notant les travaux futurs nécessaires pour faire face aux menaces majeures telles que l'électrocution, l'Arabie saoudite a opté pour le scénario 3.
239. Le Maroc a salué l'offre généreuse de l'EAD de financer l'unité de coordination de 2024 à 2027, mais a souligné la nécessité d'explorer d'autres solutions de financement durables pour les opérations futures. Le Maroc a travaillé sur un budget de l'État, qui ne comprenait généralement pas de contributions volontaires.
240. La Suède a remercié les Émirats arabes unis pour leur très généreux soutien. La Suède a soutenu le scénario 2 en partant du principe qu'elle avait encore du mal à répondre aux ambitions actuelles.
241. L'Espagne a compris le besoin urgent de ressources supplémentaires pour entreprendre des activités ainsi que des fonctions de base et a soutenu le scénario 3.
242. Les Pays-Bas ont remercié l'EAD pour son soutien continu au cours de la prochaine période, et accueilleraient favorablement une analyse stratégique de la collecte de fonds. Les Pays-Bas ont reconnu le besoin de financement de la diversité et l'augmentation des contributions a été l'une de ces actions. Ils ont donc soutenu le scénario 3.
243. L'Arabie saoudite a noté que la question soulevée par le Maroc était importante ; de nombreux pays ont budgétisé des accords, mais pourraient ne pas avoir d'options faciles pour faire des contributions volontaires.
244. Le Secrétariat de la CMS a proposé d'examiner la question des obstacles administratifs aux contributions volontaires, et a encouragé la Suède à envisager le scénario 3, car La Réunion devait parvenir à un consensus. La Suède a proposé de vérifier auprès de son ministère et, après une pause, a réussi à obtenir ses accords. La Suède a donc décidé de soutenir le scénario 3.
245. L'Égypte a soutenu le scénario 3 et a recommandé d'étudier le soutien financier du secteur des énergies renouvelables, en particulier des parcs éoliens.
246. Soulignant les ambitions du MdE Rapaces, la France a soutenu le scénario 3 et a recommandé que la CMS et l'unité de coordination mènent des travaux avant la MOS4 pour identifier les obstacles à l'obtention de contributions financières, en particulier liés aux questions juridiques relatives aux contributions volontaires.
247. La Réunion a salué l'offre généreuse de l'EAD, au nom du gouvernement des Émirats arabes unis, de financer les travaux de l'unité de coordination au cours de la période 2024-2027 et a pris note des informations signalées dans le document. Il a exhorté les signataires à envisager d'incorporer des contributions volontaires régulières dans leurs mécanismes de planification financière annuelle pour assurer la continuité du fonctionnement de l'unité de coordination et la mise en œuvre des plans de travail. La Réunion a convenu de charger la CMS et l'unité de coordination d'enquêter sur les obstacles concernant les contributions annuelles volontaires des signataires et de faire un rapport à la MOS4.
248. La Réunion a convenu d'appuyer le scénario 3 pour une estimation révisée des contributions annuelles volontaires des signataires, telles que présentées à La Réunion.

Pont 15 de l'ordre du jour. Groupe consultatif technique

Point 15.1 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.15.1](#). Mandat du groupe consultatif technique

249. L'unité de coordination a présenté le document. Le mandat du Groupe consultatif technique a été adopté pour la première fois lors de la MOS1 en 2012. Lors du TAG5, l'unité de coordination a proposé une révision du mandat pour améliorer la clarté et la lisibilité, y compris la restructuration, la reformulation des titres pour mieux organiser l'information, l'amélioration de la clarté, l'élimination de la répétition et d'autres changements éditoriaux. Les membres du Groupe consultatif technique ont accepté ces amendements et ont proposé un changement supplémentaire pour s'assurer que la personne nommée par BirdLife International puisse exercer un nombre illimité de mandats. La version finale du mandat adoptée par le TAG5 a été fournie à l'annexe 1 du document.
250. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a pris connaissance du mandat révisé.
251. La Réunion a pris connaissance du mandat révisé du Groupe consultatif technique, tel que présenté à l'annexe 1 du document.

Point 15.2 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.15.2\(Rev.1\)](#). Renouvellement du groupe consultatif technique

252. L'unité de coordination a présenté le document, décrivant les résultats de l'exercice d'évaluation conduisant le comité à sa recommandation sur la composition du Groupe consultatif technique à partir de la MOS3. L'adhésion au Groupe consultatif technique comprenait des personnes opérant à titre personnel et qualifiées en tant que spécialistes de la recherche, de la conservation et/ou de la gestion des rapaces. Le Groupe consultatif technique comprenait des membres nommés par les signataires des quatre principales régions géopolitiques couvertes par le MdE, ainsi que des experts nommés et une personne nommée par BirdLife International. Les membres du Groupe consultatif technique ont exercé pendant une période de deux MOS régulières ou d'une troisième dans des cas exceptionnels.
253. On prévoyait un changement de 93 % dans la composition du Groupe consultatif technique à la MOS3, avec 15 places disponibles. L'unité de coordination a invité les signataires et les parties coopérantes à soumettre des candidatures en juin 2022, dont 20 ont été reçues, y compris neuf renouvellements justifiés par le souci d'une perte de continuité du travail du Groupe consultatif technique et de la valeur de l'expertise et du réseau que les membres renouvelés pourraient offrir. Le comité de sélection du Groupe consultatif technique s'est réuni deux fois en ligne pour évaluer les candidats par rapport aux critères énoncés dans le mandat, qui comprenaient la capacité de réseautage, l'expérience et l'expertise reconnues, ainsi que la correction d'un déséquilibre entre les sexes. La recommandation du jury pour le Groupe consultatif technique renouvelé a été présentée et La Réunion a été invitée à l'approuver.
254. Le Royaume-Uni a remercié le Groupe consultatif technique pour son haut niveau d'engagement et son travail primordial. Accueillant favorablement les critères révisés, y compris le genre, et soutenant le besoin de continuité, le Royaume-Uni a approuvé le Groupe consultatif technique renouvelé.
255. L'Afrique du Sud a approuvé les recommandations et a proposé des mesures de renforcement des capacités pour créer une continuité et assurer l'équilibre entre les sexes à l'avenir.
256. Le Tchad a remercié le Groupe consultatif technique pour son excellent travail entrepris. Il a noté que l'expérience éprouvée pourrait être limitative pour certains pays et a remis en question l'inclusion de l'Afrique du Nord dans le Moyen-Orient, suggérant également une meilleure

définition des régions pour l'Afrique, afin de clarifier les régions d'Afrique représentées par les membres africains.

257. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a soutenu la nouvelle composition du Groupe consultatif technique pour la période 2023-2026 et a approuvé les trois représentants pour l'Europe. Ils ont estimé que le Groupe consultatif technique était très important pour le fonctionnement et la mise en œuvre du MdE Rapaces, tout comme sa composition qualifiée et sa représentation régionale, et ils ont exprimé leur sincère gratitude aux membres sortants et ont accueilli de nouveaux membres.
258. L'unité de coordination a remercié la Réunion pour tous les commentaires et a constaté que l'Afrique comptait quatre représentants. Aucune proposition de candidature n'avait été reçue de l'Afrique de l'Ouest cette fois-ci.
259. Le Secrétariat de la CMS a recommandé que toute nouvelle proposition puisse être soulevée entre les sessions et a encouragé la région Afrique à discuter de toute question relative à la représentation à temps pour la prochaine MOS.
260. La Réunion a approuvé la recommandation du jury et a nommé les membres énumérés dans le document UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.15.2(Rev.1).

Point 15.3 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.15.3](#). Plan de travail 2023-2026 du Groupe consultatif technique

261. Exprimant ses remerciements à tous les membres sortants et aux Émirats arabes unis pour avoir soutenu les réunions du Groupe consultatif technique, M. Des Thompson (président du Groupe consultatif technique) a présenté le document, qui expliquait les sources des différentes actions que le plan de travail du Groupe consultatif technique a réunies. Il a estimé que l'amélioration de l'équilibre hommes-femmes du Groupe consultatif technique était une évolution positive. Le plan de travail 2023-2026 du Groupe consultatif technique a été guidé par les actions prévues dans son plan de travail 2016-2020, le mandat du Groupe consultatif technique et les documents pertinents du MdE Rapaces, ainsi que par les nouvelles activités proposées par le Groupe consultatif technique au TAG5. Il comprenait huit activités de base et d'autres activités classées par priorité. Le Groupe consultatif technique devait être notifié rapidement en ce qui concerne l'examen des sites du tableau 3. Le travail du Groupe consultatif technique en matière de changement climatique avait considérablement augmenté, dans le cadre d'un programme de travail global ambitieux. Le président du Groupe consultatif technique a remercié Mme Vicky Jones (BirdLife International) pour le travail significatif entrepris pour soutenir le Groupe consultatif technique.
262. Le Royaume-Uni a reconnu et soutenu le plan de travail ambitieux et les actions prioritaires.
263. L'Inde a apprécié le travail effectué dans l'élaboration de ce programme et a demandé l'intégration des actions de surveillance relatives à l'IAHP dans le plan de travail.
264. Le Tchad a exprimé son appréciation du plan de travail et a recommandé l'inclusion d'actions liées à la désertification ayant des liens avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et la nécessité de prendre en compte le renforcement des capacités.
265. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a reconnu le plan de travail et l'a soutenu pour aller de l'avant.
266. L'Arabie saoudite a pris connaissance du plan de travail et a accepté les recommandations,

ajoutant que les contributions du Groupe consultatif technique seraient les bienvenues pour l'élaboration d'un plan d'action pour l'aigle des steppes.

267. Les Pays-Bas ont souhaité au Groupe consultatif technique le succès dans l'exécution de son ambitieux plan de travail. Notant que, dans le cadre d'une plateforme de gestion des oies, les mécanismes de sécurité des oiseaux en ce qui concerne les collisions avec des aéronefs recevaient une attention particulière, les Pays-Bas ont recommandé que le Groupe consultatif technique examine également cette question, qui avait un impact social et économique élevé et dans laquelle les rapaces étaient impliqués.
268. Israël a estimé que l'empoisonnement manquait dans le plan de travail du Groupe consultatif technique, aucune action directe n'étant proposée en ce qui concerne le suivi et la sensibilisation en matière d'empoisonnement.
269. Le président du Groupe consultatif technique a convenu que le Groupe consultatif technique devait examiner l'IAHP et a reconnu que la sécurité aérienne était un point important ; les deux pourraient être considérés dans le cadre de l'action 16 traitant des causes de mortalité. Il a convenu de la nécessité de mettre fortement l'accent sur le changement climatique et de consacrer davantage de ressources à la sensibilisation, tant au niveau national que régional.
270. En ce qui concerne l'action 28 sur le suivi des goulots d'étranglement, le Kenya a suggéré que « à déterminer » soit ajouté à la dernière colonne indiquant le financement requis. Le Kenya a demandé le soutien consultatif du Groupe consultatif technique en ce qui concerne la lutte contre le locuste et l'oiseau travailleur, qui a eu un impact sur les rapaces en Afrique de l'Est. Le Kenya a également suggéré que le Groupe consultatif technique utilise les plateformes existantes comme eBird et les atlas locaux et régionaux pour partager les données sur la migration et les espèces d'oiseaux locales.
271. Le Niger a estimé que le renforcement des capacités manquait dans le tableau des actions. Les personnes vivant en particulier dans les zones rurales d'Afrique devaient comprendre l'importance de la conservation des rapaces, et le renforcement des capacités devrait être une priorité, comme la formation des formateurs. Le président du Groupe consultatif technique a remercié le Niger et le Tchad pour leurs commentaires relatifs au renforcement des capacités et les a invités à en discuter davantage.
272. Le président et l'Arabie saoudite ont exprimé leurs remerciements formels à M. Thompson pour son approche professionnelle de la présidence du Groupe consultatif technique au cours des dernières années et pour ses immenses contributions.
273. La Réunion a pris connaissance du plan de travail 2023-2026 du Groupe consultatif technique figurant à l'annexe 1 du document, tel qu'approuvé précédemment par le Groupe consultatif technique, et a demandé à l'unité de coordination d'actualiser la colonne « mandat » dans le plan de travail approuvé, afin de l'aligner sur les autres résultats adoptés. La Réunion a invité le Groupe consultatif technique à identifier des « pistes » et des « contributeurs » appropriés pour la mise en œuvre de chaque action du plan de travail.

Point 6 de l'ordre du jour. Examen des informations d'identification

274. Le Secrétariat de la CMS a indiqué que l'Afrique du Sud, deux membres du personnel du bureau de la CMS - Abu Dhabi et le juriste de la CMS avaient examiné les pouvoirs pour la MOS3 du MdE Rapaces. Sur 61 signataires, 35 étaient présents à la Réunion et 31 pouvoirs avaient été approuvés. Le quorum requis par le règlement intérieur a donc été atteint.

275. La Réunion a approuvé les conclusions de l'examen des pouvoirs.

Point 13 de l'ordre du jour. Initiatives de conservation dans le cadre du MdE Rapaces – Espèces et menaces (suite)

Point 13.5 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.11](#). Abattage, prélèvement et commerce illégaux d'oiseaux migrateurs : initiatives déployées en Méditerranée (MIKT) et en Asie du Sud-Ouest

276. Mme Claire Papazoglou (Secrétariat de la CMS) a présenté le contenu relatif au MIKT indiqué dans le document. Le MIKT a été créé en 2014 et coordonné par le Secrétariat de la CMS en collaboration avec la Convention de Berne. Il comptait des membres dans 21 pays avec un littoral méditerranéen ainsi que la Commission européenne et des observateurs, y compris un réseau de juges environnementaux. Il y avait eu cinq réunions du MIKT à ce jour. L'UE a été reconnue comme Champion Plus pour son soutien au financement des travaux du MIKT de 2018 à 2023, qui a été prolongé jusqu'en 2028. L'objectif du plan stratégique de Rome (le cadre stratégique pour le MIKT et la Convention de Berne) était de réduire le IKB de 50 % d'ici à 2030, tandis que son objectif principal était l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'IKB. Les objectifs axés sur les résultats se sont concentrés sur la compréhension de l'étendue, de l'ampleur et de la portée de l'IKB et des motivations de l'IKB, la prévention de l'IKB, l'intégration de l'IKB dans la législation nationale, l'application efficace et efficiente de la législation pertinente et la justice pour les infractions liées à l'IKB. Il existait un outil d'auto-évaluation, le « tableau de bord pour évaluer les progrès dans la lutte contre l'abattage, la capture et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages », qui facilitait le signalement. Le MIKT disposait d'un site Web complet avec un dépôt de documents et d'informations.

277. Le Royaume-Uni a estimé que la notation de l'IKB était un exercice utile et a félicité le MIKT pour avoir fourni une série d'orientations relatives à l'échelle de l'IKB.

278. L'Arménie a souligné l'importance des analyses socio-économiques, qui pourraient fournir des outils pour s'attaquer aux racines du problème, mais pas aux conséquences.

279. BirdLife International a suggéré de formaliser le rôle de leadership que le PAME Vautours jouait dans la lutte contre l'empoisonnement, y compris son lien étroit avec la Wildlife Academy de la VCF. Notant le risque élevé d'AINS pour les vautours en Afrique-Eurasie et le travail sur les AINS effectué par le MdE Rapaces, y compris l'élaboration de directives, BirdLife International a suggéré que la résolution sur les vautours à la COP14 de la CMS assume la responsabilité du texte sur les AINS adopté dans la résolution sur l'empoisonnement à la COP13 de la CMS. En ce qui concerne l'IKB et les autres menaces pesant sur les rapaces, il a estimé que l'approche des voies de migration était la clé du succès et que tous les acteurs devaient intensifier l'action et la coopération internationale. Notant des déséquilibres dans les ressources et les capacités, il a mis au défi chaque signataire d'envisager de prendre des mesures au cours de la prochaine période triennale pour aider les autres le long de la voie de migration à parvenir à une conservation plus efficace des oiseaux de proie, par le biais de collectes de fonds, d'un soutien financier bilatéral, d'un partage d'expertise, de projets conjoints, d'échanges et de renforcement des capacités. Des webinaires de formation sur les aspects relatifs à l'IKB seraient très utiles, y compris sur l'élevage en captivité. Il a proposé que l'unité de coordination recueille plus d'informations sur les capacités et les besoins de formation des signataires et envisage d'organiser d'autres possibilités de formation, y compris sur l'IKB.

280. L'Arabie saoudite s'est félicitée du rapport et a recommandé l'implication des chasseurs dans les plans d'action. Le Secrétariat de la CMS a confirmé que les chasseurs étaient des membres à part entière dans l'élaboration des plans d'action nationaux de l'IKB.

281. La Réunion a pris connaissance du contenu indiqué dans le document.

Point 13.6 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.11](#). Groupe de travail de la CMS sur l'énergie (ETF)

282. M. Iván Ramírez (Secrétariat de la CMS) a présenté le document, notant que l'ETF avait élargi son mandat pour inclure les mammifères marins. L'objectif de l'ETF était de veiller à ce que tous les développements du secteur de l'énergie soient entrepris de manière à éviter les impacts négatifs sur les espèces migratrices. Les impacts observés sur les oiseaux migrateurs en ce qui concerne la production d'énergie comprenaient la perte et la fragmentation de l'habitat, la collision avec l'infrastructure, l'électrocution, la déviation des voies migratoires et l'augmentation de la mortalité. Près de 60 % des parties de la CMS ont souligné que les lignes électriques/l'électrocution constituaient une menace dans leurs rapports nationaux de 2019, et beaucoup prenaient des mesures pour contrer les pressions liées aux énergies renouvelables sur les espèces migratrices. L'ETF avait un programme de travail conjoint avec la CCNUCC et prévoyait d'autres recherches sur les impacts des développements solaires et photovoltaïques.

283. Le Fonds de conservation des oiseaux de proie MBZ a exhorté l'unité de coordination à reconnaître que l'électrocution et la collision étaient des problèmes très différents nécessitant des réponses différentes. Il y avait des zones de chevauchement, et certains grands oiseaux ont été trouvés sous des lignes électriques de distribution plus basses, tandis que certaines collisions ont amené les oiseaux à se connecter aux deux fils provoquant l'électrocution, mais il était important de séparer et de distinguer ces menaces et de réduire les actions.

284. Saluant le travail acharné accompli par l'ETF, l'Arabie saoudite a rappelé à la Réunion que S. Exc. Mariam Almheiri avait recommandé d'intégrer les rapaces à la prochaine COP28 de la CCNUCC. L'Arabie saoudite a apprécié le soutien reçu pour aider à lutter contre les menaces du secteur de l'énergie pour les oiseaux.

285. BirdLife International a indiqué qu'une transition rapide et juste vers une énergie propre était nécessaire de toute urgence, pour laquelle un objectif mondial ambitieux en matière d'énergies renouvelables était essentiel. La perte continue d'habitats et de carbone stocké a obligé le monde à prendre en compte ces questions dans les décisions relatives au changement climatique. Il a appelé les parties à la COP28 de la CCNUCC et les Émirats arabes unis en tant que président de la COP28 à veiller à ce que la transition vers les énergies renouvelables se fasse de manière sûre pour la nature afin d'obtenir des résultats positifs pour la biodiversité, les personnes et le climat.

286. Constatant que le changement climatique était une question clé, le Tchad a estimé qu'il était essentiel d'intégrer la faune sauvage à l'atténuation du changement climatique, et de déposer une résolution sur cette question dans le cadre d'instances telles que le Groupe des 77 et le Groupe africain, et de concevoir une stratégie pour la mettre en évidence.

287. Le Secrétariat de la CMS a convenu que l'intégration de la conservation des espèces migratrices dans les politiques de lutte contre le changement climatique était nécessaire, et la CMS était disposée à voir comment y remédier au mieux, par exemple par le biais d'événements conjoints lors des deux COP. Il était important d'aborder également des questions spécifiques en Afrique, y compris l'absence de données et le renforcement des capacités pour le suivi.

288. La Réunion a pris connaissance du contenu relatif à l'ETF de la CMS indiqué dans le document.

Point 13.7 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.13.7](#). Déterminer

les priorités pour la conservation et la gestion des habitats des oiseaux migrateurs en Afrique, en Europe et en Asie

289. Sergey Dereliev (Secrétariat de l'AEWA) a présenté le document. L'AEWA, le MdE Rapaces et l'AEMLAP étaient les principaux partenaires de ce projet, qui visait à identifier les habitats clés pour les oiseaux migrateurs et les zones prioritaires pour la conservation, à identifier et à quantifier les menaces pour les habitats prioritaires, à analyser les outils de gestion des politiques et à élaborer des plans d'action pour les habitats et à faciliter leur mise en œuvre. Le projet a bénéficié à tous les oiseaux migrateurs sur les voies de migration afro-asiatiques, avait des objectifs et des livrables clairs, abordait un problème largement négligé, avait un potentiel d'impact à grande échelle et fournissait le plan d'un processus de mise en œuvre à long terme. Il considérait qu'il s'agissait du plus important projet de conservation des oiseaux non financé à l'heure actuelle dans les voies de migration afro-asiatiques. Signalant que trois instruments ont coopéré étroitement à ce projet, il a exhorté les parties et les signataires de ces instruments, y compris le MdE Rapaces, à joindre leurs ressources et à le soutenir.
290. La Réunion a pris connaissance du contenu du document et a encouragé les signataires, les États de l'aire de répartition, les partenaires coopérants et autres à collaborer pour mobiliser des ressources, y compris par des contributions financières volontaires, pour permettre la mise en œuvre des principales initiatives soulignées.

Point 17 de l'ordre du jour. Adoption des résultats

291. L'unité de coordination a fourni un résumé des résultats de la Réunion, ce qui a donné à l'unité de coordination un mandat clair pour les années à venir.
292. La Réunion a approuvé les résultats.

Point 18 de l'ordre du jour. Date et lieu de la MOS4

293. L'unité de coordination a prévu que la MOS4 se tiendrait en 2026, bien qu'aucune proposition officielle pour organiser la Réunion n'ait été reçue. Si aucune proposition n'était à venir, l'unité de coordination diffuserait un appel à invitations au moins 18 mois avant la MOS4.

Point 19 de l'ordre du jour. Autres questions

294. Mme Vera Voronova (Association pour la conservation de la biodiversité du Kazakhstan) a informé les parties prenantes concernées de la tenue d'un atelier sur les aigles du Paléarctique à Almaty, au Kazakhstan, du 25 au 28 septembre 2023. L'atelier visait à résumer l'état des espèces menacées telles que le faucon sacré et l'aigle des steppes et à mettre en évidence les menaces d'électrocution et de collisions avec des infrastructures énergétiques. Il était important de rehausser le profil de l'aigle des steppes pour les besoins de la conservation, en s'appuyant sur le succès des travaux sur les percnoptères d'Égypte.

Point 20 de l'ordre du jour. Clôture de la Réunion

295. L'Espagne, au nom de l'UE et de ses États membres, a remercié les Émirats arabes unis d'avoir organisé la Réunion, pour le dîner, les visites sur le terrain et le soutien fourni, ainsi que l'EAD et l'unité de coordination pour tout le travail effectué dans la préparation des documents et la gestion de la Réunion. Des remerciements particuliers ont été adressés aux interprètes et au personnel de soutien. En notant le bon niveau de participation, ils ont été ravis que le MdE soit à nouveau sur la bonne voie et ont hâte de poursuivre la coopération.

296. Le Maroc a félicité les Émirats arabes unis et l'EAD pour avoir organisé cette importante réunion de manière excellente. La CMS et ses accords étaient essentiels à la conservation des oiseaux de proie et les signataires devaient coopérer pour leur gestion durable, ce qui nécessitait une approche globale des écosystèmes, des habitats, des menaces, des mesures de sensibilisation et de coopération.
297. L'EAD a exprimé sa gratitude au ministère du Changement climatique et de l'Environnement des Émirats arabes unis (MOCCAÉ), notant son dévouement vraiment inspirant pour les rapaces, et a en outre remercié toutes les agences, y compris le Fonds pour la conservation de Houbara. En notant que l'engagement est la clé du succès de cette réunion, EAD a encouragé un fort esprit de collaboration jusqu'à la prochaine réunion.
298. Le coordonnateur exécutif du bureau de la CMS – Abu Dhabi a exprimé sa profonde gratitude à tous les participants pour leur dévouement, leur expertise et leur esprit de collaboration qui ont fait de cette réunion un succès. Elle a remercié le gouvernement des Émirats arabes unis, notamment le MOCCAÉ et la municipalité de Dubaï, notant leur soutien dans l'organisation d'excursions. Elle est restée profondément reconnaissante à l'EAD pour son soutien indéfectible à la CMS et au MdE Rapaces. Elle a exprimé sa profonde gratitude au Président, dont le leadership et les conseils avaient joué un rôle déterminant dans la direction de la Réunion. Elle a sincèrement remercié l'équipe dévouée de la CMS à Abu Dhabi pour ses efforts inlassables dans la planification et la gestion de cette réunion, ainsi que l'équipe de la CMS de Bonn. Le dévouement et les compétences des traducteurs talentueux ont également été grandement appréciés. Elle a exhorté les participants à poursuivre sur leur lancée pour protéger les rapaces et pour l'avenir durable de ces oiseaux majestueux.
299. Le chef de l'unité de coordination a remercié tous les signataires et les partenaires coopérants pour leur participation constructive à la MOS3, qui était la première MOS pour de nombreux participants. Il a été très satisfait des résultats et des réalisations, créant le plus grand réseau de conservation de sites pour les rapaces sur trois continents. Il était clair, d'après l'examen du texte du mémorandum d'entente et de ses annexes, que le MdE Rapaces avait un mandat clair et un plan ambitieux, ce qui nécessiterait un travail acharné et des ressources financières, citant que « la conservation sans ressources est une conversation ».
300. Le président a remercié tous les participants à la MOS3, dont le temps et la grande contribution avaient contribué à en faire une merveilleuse réunion. Il a particulièrement remercié les équipes de la CMS et du MdE Rapaces à Abu Dhabi et à Bonn pour leurs efforts phénoménaux pour assurer son succès. Le Président a prononcé la clôture de la Réunion.